



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2158(INI)

18.12.2013

AMENDEMENTS

1 - 274

Projet de rapport
Sergio Gutiérrez Prieto
(PE522.791v01-00)

sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques:
Emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la
croissance 2014
(2013/2158(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. vu la résolution du Parlement européen du 5 février 2013 sur l'amélioration de l'accès des PME au financement (2012/2134(INI)),

Or. en

Amendement 2
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que la récession dans la zone euro a pris fin, numériquement parlant, au cours du deuxième trimestre de 2013; considérant toutefois que la croissance annuelle dans la zone euro restera ***négative*** cette année et que ***l'emploi et les inégalités atteignent*** un niveau ***record***; considérant qu'il faut davantage stimuler ***la*** croissance pour que ces évolutions soient considérées comme une reprise à long terme et afin de donner l'élan nécessaire pour soulager l'Union de ses problèmes socio-économiques;

A. considérant que la récession dans la zone euro a pris fin, numériquement parlant, au cours du deuxième trimestre de 2013; considérant toutefois que la croissance annuelle dans la zone euro restera ***fragile*** cette année et que ***le chômage reste à*** un niveau ***très élevé***; considérant qu'il faut davantage stimuler ***une*** croissance ***durable*** pour que ces évolutions soient considérées comme une reprise à long terme et afin de donner l'élan nécessaire pour soulager l'Union de ses problèmes socio-économiques;

Or. en

Amendement 3
Sari Essayah

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la récession dans la zone euro a pris fin, numériquement parlant, au cours du deuxième trimestre de 2013; considérant toutefois que la croissance annuelle dans la zone euro restera négative cette année et que ***l'emploi et les inégalités atteignent*** un niveau record; considérant qu'il faut davantage stimuler la croissance pour que ces évolutions soient considérées comme une reprise à long terme et afin de donner l'élan nécessaire pour soulager l'Union de ses problèmes socio-économiques;

Amendement

A. considérant que la récession dans la zone euro a pris fin, numériquement parlant, au cours du deuxième trimestre de 2013; considérant toutefois que la croissance annuelle dans la zone euro restera négative cette année et que ***le chômage a atteint*** un niveau record ***dans l'histoire de la zone euro***; considérant qu'il faut davantage stimuler la croissance pour que ces évolutions soient considérées comme une reprise à long terme et afin de donner l'élan nécessaire pour soulager l'Union de ses problèmes socio-économiques;

Or. en

Amendement 4 **Marian Harkin**

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que la récession dans la zone euro a pris fin, numériquement parlant, au cours du deuxième trimestre de 2013; considérant toutefois que la croissance annuelle dans la zone euro restera négative cette année et que ***l'emploi et les inégalités atteignent*** un niveau record; considérant qu'il faut ***davantage*** stimuler la croissance pour que ces évolutions soient considérées comme une reprise à long terme et afin de donner l'élan nécessaire pour soulager l'Union de ses problèmes socio-économiques;

Amendement

A. considérant que la récession dans la zone euro a pris fin, numériquement parlant, au cours du deuxième trimestre de 2013; considérant toutefois que la croissance annuelle dans la zone euro restera négative cette année et que ***le chômage*** et les inégalités atteignent un niveau record; considérant qu'il faut ***considérablement*** stimuler la croissance pour que ces évolutions soient considérées comme une reprise à long terme et afin de donner l'élan nécessaire pour soulager l'Union de ses problèmes socio-économiques;

Or. en

Amendement 5
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'il faut rappeler qu'en 2007, au début de la crise, les pays qui connaissent actuellement les plus grandes difficultés avaient accumulé des déficits courants excessifs et souffraient de sérieux problèmes de compétitivité;

Or. en

Amendement 6
Sari Essayah

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que le chômage dans l'Union a atteint le seuil alarmant de 26,6 millions de personnes¹ que le chômage de longue durée a augmenté dans la majorité des États membres et atteint un niveau historique dans l'Union en général; considérant que la baisse de l'emploi a été plus marquée dans les pays qui ont ***pris*** des mesures d'assainissement budgétaire fortes;

B. considérant que le chômage dans l'Union a atteint le seuil alarmant de 26,6 millions de personnes² que le chômage de longue durée a augmenté dans la majorité des États membres et atteint un niveau historique dans l'Union en général; considérant que la baisse de l'emploi a été plus marquée dans les pays qui ***étaient dans une situation si mauvaise qu'ils ont dû prendre*** des mesures d'assainissement budgétaire fortes;

Or. en

Amendement 7
Philippe De Backer

¹ Revue trimestrielle sur l'emploi et la situation sociale dans l'Union européenne, octobre 2013.

² Revue trimestrielle sur l'emploi et la situation sociale dans l'Union européenne, octobre 2013.

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le chômage dans l'Union a atteint le seuil alarmant de 26,6 millions de personnes, que le chômage de longue durée a augmenté dans la majorité des États membres et atteint un niveau historique dans l'Union en général; considérant que la baisse de l'emploi a été plus marquée dans les pays qui ont ***pris des mesures d'assainissement*** budgétaire ***fortes***;

Amendement

B. considérant que le chômage dans l'Union a atteint le seuil alarmant de 26,6 millions de personnes, que le chômage de longue durée a augmenté dans la majorité des États membres et atteint un niveau historique dans l'Union en général; considérant que la baisse de l'emploi a été plus marquée dans les pays qui ont ***engagé une réforme*** budgétaire ***forte***;

Or. en

Amendement 8
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le chômage dans l'Union a atteint le seuil alarmant de 26,6 millions de personnes, que le chômage de longue durée a augmenté dans la majorité des États membres et atteint un niveau historique dans l'Union en général; considérant que la baisse de l'emploi a été plus marquée dans ***les*** pays qui ont pris des mesures d'assainissement budgétaire fortes;

Amendement

B. considérant que le chômage dans l'Union a atteint le seuil alarmant de 26,6 millions de personnes, que le chômage de longue durée a augmenté dans la majorité des États membres et atteint un niveau historique dans l'Union en général; considérant que la baisse de l'emploi a été plus marquée dans ***certains*** pays qui ont pris des mesures d'assainissement budgétaire fortes;

Or. en

Amendement 9
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le taux de chômage des jeunes a atteint des niveaux record, avec 23 % en moyenne dans l'ensemble de l'Union, et que, dans certains États membres, le taux de chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans est supérieur à 50 %; considérant que la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante pour les jeunes, indépendamment de leur niveau d'études, ***qui finissent souvent au chômage ou avec un contrat d'emploi précaire ou une formation non rémunérée;***

Amendement

C. considérant que le taux de chômage des jeunes a atteint des niveaux record, avec 23 % en moyenne dans l'ensemble de l'Union, et que, dans certains États membres, le taux de chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans est supérieur à 50 %; considérant que la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante pour les jeunes, indépendamment de leur niveau d'études;

Or. en

Amendement 10
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le taux de chômage des jeunes a atteint des niveaux record, avec 23 % en moyenne dans l'ensemble de l'Union, et que, dans certains États membres, le taux de chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans est supérieur à 50 %; considérant que la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante pour les jeunes, indépendamment de leur niveau d'études, qui finissent souvent au chômage ou avec un contrat d'emploi précaire ou une formation non rémunérée;

Amendement

C. considérant que le taux de chômage des jeunes a atteint des niveaux record, avec 23 % en moyenne dans l'ensemble de l'Union, et que, dans certains États membres, le taux de chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans est supérieur à 50 %; considérant que la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante pour les jeunes, indépendamment de leur niveau d'études, qui finissent souvent au chômage ou avec un contrat d'emploi précaire ou une formation non rémunérée; ***considérant qu'en 2011, la perte économique imputable au désengagement des jeunes du marché du travail a été évaluée dans les États membres à 153 milliards d'euros, ce qui correspond à 1,2 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union***

*européenne*¹;

Or. en

Amendement 11
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le taux de chômage des jeunes a atteint des niveaux record, avec 23 % en moyenne dans l'ensemble de l'Union, et que, dans certains États membres, le taux de chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans est supérieur à 50 %; considérant que la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante pour les jeunes, indépendamment de leur niveau d'études, qui finissent souvent au chômage ou avec un contrat d'emploi précaire ou une formation non rémunérée;

Amendement

C. considérant que le taux de chômage des jeunes a atteint des niveaux record, avec 23 % en moyenne dans l'ensemble de l'Union, et que, dans certains États membres, le taux de chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans est supérieur à 50 %; considérant que la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante pour les jeunes, indépendamment de leur niveau d'études, qui finissent souvent au chômage ou avec un contrat d'emploi précaire ou une formation non rémunérée, *ou n'ont d'autre option que d'émigrer*;

Or. en

Amendement 12
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

C bis. considérant que la rigidité de la réglementation du marché du travail dans certains États membres ne laisse pas la flexibilité nécessaire pour absorber les chocs tels que la crise actuelle; considérant que la législation actuelle du marché du travail protège de façon

Amendement

¹ Eurofound (2012), *Les NEET – jeunes sans emploi, éducation ou formation: caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.*

disproportionnée les travailleurs déjà en place et entrave l'intégration des jeunes sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 13
Sari Essayah

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que *le* chômage de longue durée *est en augmentation*, ce qui se traduit par un chômage structurel; considérant que la segmentation du marché du travail n'a cessé d'augmenter, que les revenus moyens des ménages diminuent dans un grand nombre d'États membres et que les indicateurs soulignent une tendance vers une aggravation des niveaux et des formes de pauvreté et d'exclusion sociale, y compris du phénomène des travailleurs pauvres;

Amendement

D. considérant que *nous traversons la récession la plus sévère et la plus longue de toute l'histoire économique du siècle écoulé, mais qu'une catastrophe a été évitée et que les effets de la crise ont été répartis sur de nombreuses années, voire sur des dizaines d'années, ces effets incluant notamment la poursuite de l'augmentation du* chômage de longue durée, ce qui se traduit *potentiellement* par un chômage structurel; considérant que la segmentation du marché du travail n'a cessé d'augmenter, que les revenus moyens des ménages diminuent dans un grand nombre d'États membres et que les indicateurs soulignent une tendance vers une *légère* aggravation des niveaux et des formes de pauvreté et d'exclusion sociale, y compris du phénomène des travailleurs pauvres, *pour les quelques années à venir*;

Or. en

Amendement 14
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le coin fiscal élevé, et

Amendement

E. considérant que le coin fiscal élevé, et

dans certains cas croissant, ***en particulier pour les personnes à faible revenu et les secondes sources de revenus***, reste un problème dans un grand nombre d'États membres ***et creuse les inégalités***; considérant que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment souligné ***qu'il était possible de taxer mieux et de manière plus progressive pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires***; considérant qu'il ***importe*** de déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité durable;

dans certains cas croissant, reste un problème dans un grand nombre d'États membres; considérant que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment souligné qu'il ***importait*** de déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité durable;

Or. en

Amendement 15 **Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE**

Proposition de résolution **Considérant E**

Proposition de résolution

E. considérant que le coin fiscal élevé, et dans certains cas croissant, en particulier pour les personnes à faible revenu et les secondes sources de revenus, reste un problème dans un grand nombre d'États membres et creuse les inégalités; considérant que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment souligné qu'il était possible de taxer mieux et de manière plus progressive pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires; considérant qu'il importe de déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité durable;

Amendement

E. considérant que le coin fiscal élevé, et dans certains cas croissant, en particulier pour les personnes à faible revenu et les secondes sources de revenus, reste un problème dans un grand nombre d'États membres et creuse les inégalités; considérant que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment souligné qu'il était possible de taxer mieux et de manière plus progressive pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires; considérant qu'il importe de déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité durable, ***telles que la fiscalité écologique***;

Or. en

Amendement 16
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les effets de la crise et des politiques excessives d'assainissement budgétaire menées ces dernières années ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Amendement

F. considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Or. en

Amendement 17
Sari Essayah

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les effets de la crise **et des politiques excessives d'assainissement budgétaire menées ces dernières années** ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Amendement

F. considérant que les effets de la crise ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Or. en

Amendement 18

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les effets de la crise *et des politiques excessives d'assainissement budgétaire menées ces dernières années* ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Amendement

F. considérant que les effets de la crise ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Or. en

Amendement 19

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

F bis. considérant qu'il est nécessaire de continuer à prendre des mesures d'assainissement budgétaire différenciées et favorables à la croissance pour garantir la viabilité à long terme des régimes de sécurité sociale et des finances publiques;

Amendement

Or. en

Amendement 20

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant qu'il convient dès lors de prendre des mesures d'amélioration de la situation économique pour encourager la poursuite des efforts avec détermination, mais en en ralentissant le rythme pour se concentrer sur la croissance et l'emploi, afin de maintenir les programmes de réforme visant à renforcer la compétitivité et à garantir un redressement durable;

Or. en

Amendement 21
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les effets de la crise et des politiques ***excessives*** d'assainissement budgétaire menées ces dernières années ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Amendement

F. considérant que les effets de la crise et des politiques d'assainissement budgétaire menées ces dernières années, ***et plus précisément les programmes de la troïka,*** ont abouti à une divergence croissante et sans précédent entre la production et l'emploi dans les pays du centre et dans ceux de la périphérie; considérant que l'écart du taux de chômage entre le centre et la périphérie a atteint 10 % en 2012 contre seulement 3,5 % en 2000; considérant que la différence devrait atteindre son maximum cette année;

Or. en

Amendement 22
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que les erreurs systématiques de la Commission dans ses prévisions économiques de croissance et de chômage au cours des dernières années ont montré qu'il importait de changer le diagnostic et la stratégie dans le but de mettre un terme à la crise; considérant que le rythme de l'assainissement budgétaire a ralenti, mais que l'incidence déflationniste de certaines réformes structurelles, principalement axées sur la demande externe, a les mêmes conséquences graves sur la demande intérieure avec une stagnation des investissements et de la croissance et une faible création d'emplois;

supprimé

Or. en

Amendement 23

Sari Essayah

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que les erreurs systématiques de la Commission dans ses prévisions économiques de croissance et de chômage au cours des dernières années ont montré qu'il importait de changer le diagnostic et la stratégie dans le but de mettre un terme à la crise; considérant que le rythme de l'assainissement budgétaire a ralenti, mais que l'incidence déflationniste de certaines réformes structurelles, principalement axées sur la demande externe, a les mêmes conséquences graves sur la demande intérieure avec une stagnation des investissements et de la croissance et une

G. considérant que le rythme de l'assainissement budgétaire a ralenti, mais que l'incidence déflationniste de certaines réformes structurelles, principalement axées sur la demande externe, a **toujours** les mêmes conséquences sur la demande intérieure avec une stagnation des investissements et de la croissance et une faible création d'emplois;

faible création d'emplois;

Or. en

Amendement 24
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les erreurs systématiques de la Commission dans ses prévisions économiques de croissance et de chômage au cours des dernières années ont montré *qu'il importait de changer le diagnostic et la stratégie dans le but de mettre un terme à la crise*; considérant que le rythme de l'assainissement budgétaire a ralenti, mais que l'incidence déflationniste de certaines réformes structurelles, principalement axées sur la demande externe, a les mêmes conséquences graves sur la demande intérieure avec une stagnation des investissements et de la croissance et une faible création d'emplois;

Amendement

G. considérant que les erreurs systématiques de la Commission dans ses prévisions économiques de croissance et de chômage au cours des dernières années ont montré qu'il importait *d'améliorer les modèles de prévisions*; considérant que le rythme de l'assainissement budgétaire a ralenti, mais que l'incidence déflationniste de certaines réformes structurelles, principalement axées sur la demande externe, a les mêmes conséquences graves sur la demande intérieure avec une stagnation des investissements et de la croissance et une faible création d'emplois;

Or. en

Amendement 25
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les erreurs systématiques de la Commission dans ses prévisions économiques de croissance et de chômage au cours des dernières années ont montré qu'il importait de changer le diagnostic et la stratégie dans

Amendement

G. considérant que le rythme de l'assainissement budgétaire a ralenti, mais que *l'on observe des signaux clairs indiquant un risque de déflation, qui, associé à la stagnation actuelle* des investissements et de la croissance et à une

le but de mettre un terme à la crise;
considérant que le rythme de
l'assainissement budgétaire a ralenti, mais
que ***l'incidence déflationniste de certaines
réformes structurelles, principalement
axées sur la demande externe, a les
mêmes conséquences graves sur la
demande intérieure avec une*** stagnation
des investissements et de la croissance et
une faible création d'emplois;

faible création d'emplois, ***peut se révéler
très dommageable pour l'économie
européenne et doit être corrigé;***

Or. en

Amendement 26
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les ***erreurs
systématiques de*** la Commission ***dans ses
prévisions économiques de croissance et
de chômage au cours des*** dernières années
ont montré qu'il importait de changer le
diagnostic et la stratégie dans le but de
mettre un terme à la crise; considérant que
le rythme de l'assainissement budgétaire a
ralenti, mais que l'incidence déflationniste
de certaines réformes structurelles,
principalement axées sur la demande
externe, a les mêmes conséquences graves
sur la demande intérieure avec une
stagnation des investissements et de la
croissance et une faible création d'emplois;

Amendement

G. considérant que les ***options politiques
suivies par*** la Commission ***ces*** dernières
années ont montré qu'il importait de
changer le diagnostic et la stratégie dans le
but de mettre un terme à la crise;
considérant que le rythme de
l'assainissement budgétaire a ralenti, mais
que l'incidence déflationniste de certaines
réformes structurelles, principalement
axées sur la demande externe, a les mêmes
conséquences graves sur la demande
intérieure avec une stagnation des
investissements et de la croissance et une
faible création d'emplois;

Or. en

Amendement 27
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant l'accélération de la pression exercée par l'évolution démographique sur les budgets nationaux et les systèmes de retraite, à présent que le premier bataillon de la "génération du baby-boom" part à la retraite;

Or. en

Amendement 28
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que l'espérance de vie continue à augmenter: de 76,7 ans (2010) à 78,6 ans (2020) pour les hommes, de 82,5 ans (2010) à 84 ans (2020) pour les femmes;

Or. en

Amendement 29
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Considérant G quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G quater. considérant qu'il convient de tenir compte du coefficient d'espérance de vie, dans un souci de viabilité des régimes de retraite;

Or. en

Amendement 30
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis; ***considérant qu'il est prouvé qu'une politique universelle s'appuyant sur la demande extérieure et comprimant la demande intérieure ne peut s'appliquer en même temps à tous les membres de la zone euro; considérant que cette politique accentue l'incidence négative (sous-estimée) des programmes d'austérité simultanés, ce qui a pour effet de réduire la demande intérieure et aboutit à une dépendance trop importante à l'égard de la demande des tierces économies à une période où il existe des signes de détérioration dans les économies émergentes;***

Amendement

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis;

Or. en

Amendement 31
Sari Essayah

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, ***alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis;*** considérant qu'il est prouvé qu'une politique universelle s'appuyant sur la demande extérieure et comprimant la demande intérieure ne peut s'appliquer en même temps à tous les membres de la zone

Amendement

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits; considérant qu'il est prouvé qu'une politique universelle s'appuyant sur la demande extérieure et comprimant la demande intérieure ne peut s'appliquer en même temps à tous les membres de la zone euro;

euro; *considérant que cette politique accentue l'incidence négative (sous-estimée) des programmes d'austérité simultanés, ce qui a pour effet de réduire la demande intérieure et aboutit à une dépendance trop importante à l'égard de la demande des tierces économies à une période où il existe des signes de détérioration dans les économies émergentes;*

Or. en

Amendement 32 **Marian Harkin**

Proposition de résolution **Considérant H**

Proposition de résolution

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis; considérant qu'il est prouvé qu'une politique universelle s'appuyant sur la demande extérieure et comprimant la demande intérieure ne peut s'appliquer en même temps à tous les membres de la zone euro; considérant que cette politique accentue l'incidence négative (sous-estimée) des programmes d'austérité simultanés, ce qui a pour effet de réduire la demande intérieure et aboutit à une dépendance trop importante à l'égard de la demande des tierces économies à une période où il existe des signes de détérioration dans les économies émergentes;

Amendement

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis; ***considérant que la progression du taux de change de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling depuis 2007 pose des difficultés supplémentaires aux membres de la zone euro dans leurs efforts pour augmenter leurs exportations;*** considérant qu'il est prouvé qu'une politique universelle s'appuyant sur la demande extérieure et comprimant la demande intérieure ne peut s'appliquer en même temps à tous les membres de la zone euro; considérant que cette politique accentue l'incidence négative (sous-estimée) des programmes d'austérité simultanés, ce qui a pour effet de réduire la demande intérieure et aboutit à une dépendance trop importante à l'égard de la demande des tierces économies à une période où il existe des signes de détérioration dans les économies

émergentes;

Or. en

Amendement 33

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis; considérant qu'il ***est prouvé qu'une politique universelle s'appuyant sur la demande extérieure et comprimant la demande intérieure ne peut s'appliquer en même temps à tous les membres de la zone euro; considérant que cette politique accentue l'incidence négative (sous-estimée) des programmes d'austérité simultanés, ce qui a pour effet de réduire la demande intérieure et aboutit à une dépendance trop importante à l'égard de la demande des tierces économies à une période où il existe des signes de détérioration dans les économies émergentes;***

Amendement

H. considérant que certains déséquilibres macroéconomiques, par exemple dans le domaine de la concurrence extérieure, se sont réduits, alors que les déséquilibres intérieurs entre les États membres se sont approfondis; considérant qu'il ***convient de poursuivre les réformes structurelles en vue de renforcer la compétitivité afin de favoriser la croissance et la création d'emplois;***

Or. en

Amendement 34

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la divergence des taux souverains se reflète dans l'écart de compétitivité au sein de la zone euro;

Or. en

Amendement 35
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que les taux souverains élevés applicables à certains États membres de la zone euro s'expliquent par un manque de confiance quant à la capacité de ces pays à mener des réformes structurelles;

Or. en

Amendement 36
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quater. considérant que la zone euro n'a pas profité de la réduction globale des taux souverains au cours de la première décennie d'existence de l'euro pour combler l'écart de compétitivité, comme en témoignent notamment la persistance de déficits courants importants et l'augmentation rapide des coûts salariaux unitaires;

Or. en

Amendement 37
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quinquies. considérant que l'ajustement actuel dans certains pays serait moins difficile du point de vue politique, économique et social si ces pays avaient profité du climat économique positif des dix premières années de l'euro pour procéder aux ajustements nécessaires;

Or. en

Amendement 38
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

I. considérant que l'accent mis sur la rapidité et l'intensité dans les réformes structurelles n'a pas été le même dans tous les États membres, les exigences étant plus fortes pour les pays de la périphérie que pour ceux du centre, une situation qui pourrait accentuer les déséquilibres de la création de croissance dans l'Union;

supprimé

Or. en

Amendement 39
Sari Essayah

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'accent mis sur la rapidité et l'intensité dans les réformes structurelles ***n'a pas été le même dans tous les États membres, les exigences étant plus fortes pour les pays de la périphérie que pour ceux du centre, une situation qui pourrait accentuer les déséquilibres de la création de croissance dans l'Union;***

Amendement

I. considérant que l'accent mis sur la rapidité et l'intensité dans les réformes structurelles ***a été différent selon les États membres en fonction de leur situation, les exigences étant plus fortes dans les pays rencontrant les problèmes les plus importants, l'ensemble des États membres ayant toutefois dû procéder à un ajustement de leurs finances publiques;***

Or. en

Amendement 40

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'accent mis sur la rapidité et l'intensité dans les réformes structurelles n'a pas été le même dans tous les États membres, les exigences étant plus fortes pour les pays de la périphérie que pour ceux du centre, ***une situation qui pourrait accentuer les déséquilibres de la création de croissance dans l'Union;***

Amendement

I. considérant que l'accent mis sur la rapidité et l'intensité dans les réformes structurelles n'a pas été le même dans tous les États membres, les exigences étant plus fortes pour les pays de la périphérie que pour ceux du centre; ***considérant que tous les États membres devraient s'inscrire dans la même dynamique et engager les réformes structurelles nécessaires;***

Or. en

Amendement 41

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que le défi le plus important auquel la zone euro est confrontée à l'heure actuelle est l'augmentation des divergences socio-

Amendement

J. considérant qu'il est dans l'intérêt de tous les États membres de faire en sorte que les problèmes sociaux et liés à l'emploi soient résolus efficacement et en temps utile;

économiques entre les États membres; considérant que les graves problèmes sociaux et de chômage rencontrés actuellement sont susceptibles de se propager à d'autres États membres par le jeu des échanges commerciaux internes, avec l'érosion du capital humain débouchant sur une détérioration de la compétitivité internationale à long terme, situation qui peut entraîner une dégradation des fondamentaux de l'économie de l'ensemble de l'Union;
considérant qu'il est dans l'intérêt de tous les États membres de faire en sorte que les problèmes sociaux et liés à l'emploi soient résolus efficacement et en temps utile;

Or. en

Amendement 42
Sari Essayah

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que ***le défi le plus important auquel*** la zone euro est confrontée à l'heure actuelle ***est*** l'augmentation des divergences socio-économiques entre les États membres; considérant que les graves problèmes sociaux et de chômage ***rencontrés actuellement*** sont susceptibles de se propager à d'autres États membres par le jeu des échanges commerciaux internes, avec l'érosion du capital humain débouchant sur une détérioration de la compétitivité internationale à long terme, ***situation qui peut entraîner une dégradation des fondamentaux de l'économie de l'ensemble de l'Union;***
considérant qu'il est dans l'intérêt de tous les États membres de faire en sorte que les problèmes sociaux et liés à l'emploi soient

Amendement

J. considérant que ***tous les États membres doivent améliorer leur performance et leur compétitivité et que*** la zone euro est confrontée à l'heure actuelle ***à un défi important, avec*** l'augmentation des divergences socio-économiques entre les États membres; considérant que les graves problèmes sociaux et de chômage sont susceptibles de se propager à d'autres États membres par le jeu des échanges commerciaux internes, avec l'érosion du capital humain débouchant sur une détérioration de la compétitivité internationale à long terme; considérant qu'il est dans l'intérêt de tous les États membres de faire en sorte que les problèmes sociaux et liés à l'emploi soient résolus efficacement et en temps utile;

résolus efficacement et en temps utile;

Or. en

Amendement 43
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que les PME sont l'épine dorsale de l'économie de l'Union, mais qu'elles restent, de manière préoccupante, surendettées et continuent d'être confrontées aux coûts très élevés du crédit et à la restriction de l'accès au crédit; considérant que les petites entreprises des pays de la périphérie paient leurs emprunts bancaires entre 4 et 6 points de pourcentage de plus que leurs homologues des pays au centre de l'Europe, ce qui les met dans une situation très désavantageuse et compromet ainsi les perspectives de la région en ce qui concerne l'équilibre de la croissance économique et la création d'emplois;

Amendement

L. considérant que les PME sont l'épine dorsale de l'économie de l'Union, mais qu'elles restent, de manière préoccupante, surendettées et continuent d'être confrontées aux coûts très élevés du crédit et à la restriction de l'accès au crédit; considérant que les petites entreprises des pays de la périphérie paient leurs emprunts bancaires entre 4 et 6 points de pourcentage de plus que leurs homologues des pays au centre de l'Europe, ce qui les met dans une situation très désavantageuse et compromet ainsi les perspectives de la région en ce qui concerne l'équilibre de la croissance économique et la création d'emplois; ***considérant que des milliers de PME sont touchées chaque jour par les contraintes du marché intérieur et la réduction des revenus des ménages;***

Or. en

Amendement 44
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que le soutien aux entrepreneurs devrait représenter une

priorité pour les États membres;

Or. en

Amendement 45
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution

N. considérant qu'un ***dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, des organisations saines sur le marché du travail, des marchés du travail non segmentés, une coordination des conventions collectives et des systèmes de sécurité sociale dotés de ressources financières adéquates (servant de stabilisateurs automatiques), est essentiel*** pour absorber les chocs cycliques;

Amendement

N. considérant qu'un ***système fondé sur la réintégration rapide au*** marché du travail et des ***mesures d'accompagnement reposant sur la flexisécurité sont essentiels*** pour absorber les chocs cycliques;

Or. en

Amendement 46
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution

N. considérant qu'un dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, des organisations saines sur le marché du travail, des marchés du travail non segmentés, une coordination des conventions collectives et des systèmes de sécurité sociale dotés de ressources financières adéquates (servant de stabilisateurs automatiques), est essentiel pour absorber les chocs cycliques;

Amendement

N. considérant qu'un dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, des organisations saines sur le marché du travail, des marchés du travail non segmentés ***et flexibles***, une coordination des conventions collectives et des systèmes de sécurité sociale dotés de ressources financières adéquates (servant de stabilisateurs automatiques), est essentiel pour absorber les chocs cycliques;

Amendement 47
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution

N. considérant qu'un dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, **des organisations saines sur le marché du travail**, des marchés du travail **non segmentés, une coordination des conventions collectives** et des systèmes de sécurité sociale dotés de ressources financières adéquates (servant de stabilisateurs automatiques), est essentiel pour absorber les chocs cycliques;

Amendement

N. considérant qu'un dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, des marchés du travail **fonctionnels** et des systèmes de sécurité sociale **efficaces et** dotés de ressources financières adéquates (servant de stabilisateurs automatiques), est essentiel pour absorber les chocs cycliques;

Amendement 48
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution

N. considérant qu'un dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, des organisations saines sur le marché du travail, des marchés du travail non segmentés, une coordination des conventions collectives et des systèmes de sécurité sociale dotés de ressources financières adéquates (**servant de stabilisateurs automatiques**), est essentiel pour absorber les chocs cycliques;

Amendement

N. considérant qu'un dosage plus cohérent des politiques, combinant des politiques macroéconomiques, des politiques structurelles, des organisations saines sur le marché du travail, des marchés du travail non segmentés, une coordination des conventions collectives et des systèmes de sécurité sociale dotés de ressources financières adéquates, est essentiel pour absorber les chocs cycliques;

Amendement 49
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que, depuis 2010, on constate une divergence croissante au niveau de la capacité des stabilisateurs budgétaires nationaux à contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés qu'auparavant, accentuant encore davantage la récession; considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage), qui a **reconnu** la nécessité de mettre en place des stabilisateurs économiques au niveau de la zone euro;

Amendement

O. considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage), qui a **permis d'évoquer** la nécessité de mettre en place des stabilisateurs économiques au niveau de la zone euro;

Amendement 50
Sari Essayah

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que, depuis 2010, on constate une divergence croissante au niveau de la capacité des stabilisateurs budgétaires nationaux à contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés qu'auparavant, ***accentuant encore davantage la récession;***
considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage), qui a reconnu la nécessité de mettre en place des stabilisateurs économiques au niveau de la zone euro;

Amendement

O. considérant que, depuis 2010, on constate une divergence croissante au niveau de la capacité des stabilisateurs budgétaires nationaux à contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés qu'auparavant;

Or. en

Amendement 51

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que, depuis 2010, on constate une divergence croissante au niveau de la capacité des stabilisateurs budgétaires nationaux à contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins

Amendement

O. considérant que, depuis 2010, on constate une divergence croissante au niveau de la capacité des stabilisateurs budgétaires nationaux à contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins

bien protégés qu'auparavant, accentuant encore davantage la récession; considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage), **qui a reconnu la nécessité de mettre en place des stabilisateurs économiques au niveau de la zone euro;**

bien protégés qu'auparavant, accentuant encore davantage la récession; considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage);

Or. en

Amendement 52
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que, depuis 2010, on constate une ***divergence croissante au niveau de la capacité des stabilisateurs budgétaires nationaux*** à contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés qu'auparavant, accentuant encore davantage la récession; considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage), qui a reconnu la nécessité de mettre en place des stabilisateurs économiques au niveau de la

Amendement

O. considérant que, depuis 2010, on constate une ***attaque contre les droits dans les domaines social, économique et du travail pour*** contrer la crise économique et ses conséquences sociales et sur l'emploi, cette capacité ayant quasiment disparu dans les pays les plus durement touchés par la crise; considérant que les revenus des ménages et, par conséquent, la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés qu'auparavant, accentuant encore davantage la récession; considérant que la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a organisé une audition publique le 9 juillet 2013 sur le thème "The social dimension of the EMU – European unemployment benefit scheme" (la dimension sociale de l'UEM – le régime européen d'allocations de chômage), qui a reconnu la nécessité de mettre en place des stabilisateurs économiques au niveau de la zone euro;

zone euro;

Or. en

Amendement 53

Alejandro Cercas, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant P

Proposition de résolution

P. considérant que les niveaux de pauvreté ont augmenté depuis 2007 pour atteindre des taux alarmants, de sorte que 24,2 % de la population de l'Union est actuellement menacée par la pauvreté ou l'exclusion sociale; considérant que les dépenses en matière de protection sociale ont diminué dans la quasi-totalité des États membres et que le Comité de la protection sociale (CPS) signale qu'un nombre croissant de personnes sont menacées par la pauvreté monétaire, la pauvreté des enfants, le dénuement matériel sévère et l'exclusion sociale du fait de l'incidence des mesures d'assainissement budgétaire;

Amendement

P. considérant que les niveaux de pauvreté ont augmenté depuis 2007 pour atteindre des taux alarmants, de sorte que 24,2 % de la population de l'Union est actuellement menacée par la pauvreté ou l'exclusion sociale; considérant que les dépenses en matière de protection sociale ont diminué dans la quasi-totalité des États membres et que le Comité de la protection sociale (CPS) signale qu'un nombre croissant de personnes sont menacées par la pauvreté monétaire, la pauvreté des enfants, **les besoins médicaux non satisfaits**, le dénuement matériel sévère et l'exclusion sociale du fait de l'incidence des mesures d'assainissement budgétaire;

Or. en

Amendement 54

Sari Essayah

Proposition de résolution

Considérant P

Proposition de résolution

P. considérant que les niveaux de pauvreté ont augmenté depuis 2007 **pour atteindre des taux alarmants**, de sorte que 24,2 % de la population de l'Union est actuellement menacée par la pauvreté ou l'exclusion sociale; considérant que les dépenses en matière de protection sociale ont diminué dans la quasi-totalité des États membres et que le Comité de la protection sociale

Amendement

P. considérant que les niveaux de pauvreté ont augmenté depuis 2007, de sorte que 24,2 % de la population de l'Union est actuellement menacée par la pauvreté ou l'exclusion sociale; considérant que les dépenses en matière de protection sociale ont diminué dans la quasi-totalité des États membres et que le Comité de la protection sociale (CPS) signale qu'un nombre

(CPS) signale qu'un nombre croissant de personnes sont menacées par la pauvreté monétaire, la pauvreté des enfants, le dénuement matériel sévère et l'exclusion sociale ***du fait de l'incidence des mesures d'assainissement budgétaire;***

croissant de personnes sont menacées par la pauvreté monétaire, la pauvreté des enfants, le dénuement matériel sévère et l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 55
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

P bis. considérant que le marché unique est le principal moteur de la croissance et de l'emploi dans l'Union grâce aux économies d'échelle et à la concurrence accrue qu'il suscite, mais que les États membres font preuve de nonchalance dans la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur, et notamment de la directive sur les services;

Or. en

Amendement 56
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution

Amendement

Q. considérant que, malgré l'urgence de la situation, l'Union reste en deçà de la plupart des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que les progrès accomplis par les États membres pour atteindre ces objectifs sont décevants; considérant que les engagements définis dans les programmes nationaux de réforme de 2013 sont insuffisants pour atteindre la plupart

Q. considérant que, malgré l'urgence de la situation, l'Union reste en deçà de la plupart des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que les progrès accomplis par les États membres pour atteindre ces objectifs sont décevants; considérant que les engagements définis dans les programmes nationaux de réforme de 2013 ***et les recommandations correspondantes***

des objectifs fixés au niveau européen;

sont insuffisants pour atteindre la plupart des objectifs fixés au niveau européen;

Or. en

Amendement 57

Sari Essayah

Proposition de résolution

Considérant Q

Proposition de résolution

Q. considérant que, ***malgré l'urgence de la situation***, l'Union reste en deçà de la plupart des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que les progrès accomplis par les États membres pour atteindre ces objectifs sont décevants; considérant que les engagements définis dans les programmes nationaux de réforme de 2013 sont insuffisants pour atteindre la plupart des objectifs fixés au niveau européen;

Amendement

Q. considérant que l'Union reste en deçà de la plupart des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que les progrès accomplis par les États membres pour atteindre ces objectifs sont décevants; considérant que les engagements définis dans les programmes nationaux de réforme de 2013 sont insuffisants pour atteindre la plupart des objectifs fixés au niveau européen;

Or. en

Amendement 58

Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution

Considérant Q

Proposition de résolution

Q. considérant que, malgré l'urgence de la situation, l'Union reste en deçà de la plupart des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que les progrès accomplis par les États membres pour atteindre ces objectifs sont décevants; considérant que les engagements définis dans les programmes nationaux de réforme de 2013 ***sont insuffisants pour atteindre la plupart des objectifs fixés au niveau européen;***

Amendement

Q. considérant que, malgré l'urgence de la situation, l'Union reste en deçà de la plupart des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que les progrès accomplis par les États membres pour atteindre ces objectifs sont décevants; considérant que les engagements définis dans les programmes nationaux de réforme de 2013 ***suivaient la mauvaise orientation politique pour atteindre l'objectif de progrès social et de croissance;***

Or. en

Amendement 59
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution

R. considérant qu'il est essentiel de renforcer la responsabilité, l'appropriation et la légitimité démocratiques de tous les acteurs concernés par le semestre européen; considérant que la participation adéquate du Parlement est un élément vital de ce processus; considérant que les parlements nationaux sont les représentants et les garants des droits acquis et délégués par les citoyens; considérant **que l'instauration du semestre européen doit pleinement respecter les prérogatives des parlements nationaux;**

Amendement

R. considérant qu'il est essentiel de renforcer la responsabilité, l'appropriation et la légitimité démocratiques de tous les acteurs concernés par le semestre européen; considérant que la participation adéquate du Parlement est un élément vital de ce processus; considérant que les parlements nationaux sont les représentants et les garants des droits acquis et délégués par les citoyens; considérant **qu'il convient de réorienter les politiques macroéconomiques actuelles (en mettant un terme au pacte budgétaire, au semestre européen, à la gouvernance économique, aux processus de privatisation et de libéralisation, etc.) afin d'accorder la priorité à la création d'emplois de qualité, assortis de droits et de salaires plus élevés, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de l'inclusion sociale et du progrès;**

Or. en

Amendement 60
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant R bis (nouveau)

Proposition de résolution

R bis. considérant qu'il n'existe pas de dispositifs pour veiller à ce que le Conseil européen respecte la position du Parlement européen avant d'adopter, chaque année, les priorités proposées par la Commission dans le cadre de l'examen annuel de la croissance;

Amendement

Or. en

Amendement 61

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. est vivement préoccupé par le rôle limité joué par le Parlement européen dans la formulation des priorités économiques du semestre européen; regrette les faibles progrès accomplis par la Commission et le Conseil en vue de renforcer le contrôle démocratique de l'orientation des politiques économiques;

Or. en

Amendement 62

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 ter. invite la Commission et le Conseil à conclure un accord interinstitutionnel avec le Parlement afin de donner à ce dernier un rôle à part entière dans l'élaboration et l'approbation de l'examen annuel de la croissance et des orientations en matière de politique économique et d'emploi;

Or. en

Amendement 63

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite que cette année, pour la première fois, le projet de rapport conjoint sur l'emploi qui est annexé à l'examen annuel de la croissance comporte un tableau de bord pour les politiques sociales et liées à l'emploi qui permettra de renforcer le suivi des évolutions sociales et de l'emploi dans le cadre de la surveillance macroéconomique du semestre européen; ***estime que cette nouveauté représente une reconnaissance de la nécessité de renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, qui n'est pas seulement souhaitable, mais aussi nécessaire pour lutter contre la crise et empêcher de graves divergences socio-économiques dans la zone euro, consolidant ainsi sa viabilité;***

Amendement

1. se félicite que cette année, pour la première fois, le projet de rapport conjoint sur l'emploi qui est annexé à l'examen annuel de la croissance comporte un tableau de bord pour les politiques sociales et liées à l'emploi qui permettra de renforcer le suivi des évolutions sociales et de l'emploi dans le cadre de la surveillance macroéconomique du semestre européen;

Or. en

Amendement 64

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite que cette année, pour la première fois, le projet de rapport conjoint sur l'emploi qui est annexé à l'examen annuel de la croissance comporte un tableau de bord pour les politiques sociales et liées à l'emploi qui permettra de renforcer le suivi des évolutions sociales et de l'emploi dans le cadre de la surveillance macroéconomique du semestre européen; estime que cette nouveauté ***représente une reconnaissance de la nécessité*** de renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, qui n'est pas seulement souhaitable, mais aussi nécessaire pour lutter contre la crise et empêcher de graves divergences socio-

Amendement

1. se félicite que cette année, pour la première fois, le projet de rapport conjoint sur l'emploi qui est annexé à l'examen annuel de la croissance comporte un tableau de bord pour les politiques sociales et liées à l'emploi qui permettra de renforcer le suivi des évolutions sociales et de l'emploi dans le cadre de la surveillance macroéconomique du semestre européen; estime que cette nouveauté ***devrait avoir une incidence sur l'orientation politique du semestre européen, afin*** de renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, qui n'est pas seulement souhaitable, mais aussi nécessaire pour lutter contre la crise et empêcher de graves

économiques dans la zone euro,
consolidant ainsi sa viabilité;

divergences socio-économiques dans la
zone euro, consolidant ainsi sa viabilité;

Or. en

Amendement 65
Konstantinos Poupakis

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que les priorités sociales et économiques convenues dans le cadre de la stratégie Europe 2020 sont fortement interconnectées; estime que la viabilité de l'économie et l'équilibre macroéconomique ne saurait être assurés à moyen et à long terme sans un renforcement et une garantie de la dimension sociale de l'UEM; estime que les aspects sociaux et économiques de l'Union sont es deux faces d'une même médaille, les deux jouant un rôle essentiel dans le développement de l'Union;

Or. en

Amendement 66
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. estime toutefois regrettable que ces indicateurs n'aient pas été rendus contraignants, contrairement au tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; demande à la Commission de remédier à cette situation, qui ne reflète pas la nécessité de mettre les aspects

supprimé

macroéconomiques et sociaux sur un pied d'égalité dans le cadre du semestre européen; considère que la situation est particulièrement préoccupante au vu de l'augmentation des déséquilibres sociaux et de l'emploi dans l'Union;

Or. en

Amendement 67

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

**Proposition de résolution
Paragraphe 2**

Proposition de résolution

Amendement

2. estime toutefois regrettable que ces indicateurs n'aient pas été rendus contraignants, contrairement au tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; demande à la Commission de remédier à cette situation, qui ne reflète pas la nécessité de mettre les aspects macroéconomiques et sociaux sur un pied d'égalité dans le cadre du semestre européen; considère que la situation est particulièrement préoccupante au vu de l'augmentation des déséquilibres sociaux et de l'emploi dans l'Union;;

supprimé

Or. en

Amendement 68

Sari Essayah

**Proposition de résolution
Paragraphe 2**

Proposition de résolution

Amendement

2. estime *toutefois regrettable* que ces indicateurs n'aient pas été rendus

2. estime *compréhensible* que ces indicateurs n'aient pas été rendus

contraignants, contrairement au tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
demande à la Commission de remédier à cette situation, qui ne reflète pas la nécessité de mettre les aspects macroéconomiques et sociaux sur un pied d'égalité dans le cadre du semestre européen; considère que la situation est particulièrement préoccupante au vu de l'augmentation des déséquilibres sociaux et de l'emploi dans l'Union;

contraignants, contrairement au tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;

Or. en

Amendement 69

Sergio Gutierrez Prieto, Alejandro Cercas

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Amendement

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent, *l'accès aux soins de santé* et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Or. en

Amendement 70

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Amendement

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, **les niveaux de pauvreté des travailleurs**, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union; **estime que les indicateurs devraient, après consultation du Parlement, être régulièrement réexaminés et, en fonction des besoins recensés, complétés par d'autres indicateurs sociaux pertinents;**

Or. en

Amendement 71
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime **regrettable** que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission **ne** permettent **pas** de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; **demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre** une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Amendement

3. estime que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission permettent de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi **et de procéder à** une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Amendement 72
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans *l'Union*;

Amendement

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans *les États membres*;

Amendement 73
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime *regrettable* que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de

Amendement

3. estime que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour

salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Or. en

Amendement 74
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Amendement

3. estime regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière sociale et d'emploi; demande l'inclusion dans le tableau de bord d'indicateurs supplémentaires, en particulier les niveaux de pauvreté des enfants, **le taux d'emploi corrigé des "mini-emplois"**, un indice du travail décent et un indice européen de salaire vital, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans l'Union;

Or. en

Amendement 75
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande à la Commission d'utiliser le tableau de bord social non seulement comme un instrument d'analyse, mais aussi comme base pour élaborer des indications concrètes à l'attention des

Amendement

supprimé

États membres sur la manière de combattre et de prévenir le chômage, de réduire la pauvreté, de promouvoir l'inclusion active et d'empêcher le dumping social, qui contribueraient à la conception et à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays adressées dans le cadre du semestre européen;

Or. en

Amendement 76

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande à la Commission d'utiliser le tableau de bord social non seulement comme un instrument d'analyse, mais aussi comme base pour élaborer des indications concrètes à l'attention des États membres sur la manière de combattre et de prévenir le chômage, de réduire la pauvreté, de promouvoir l'inclusion active et d'empêcher le dumping social, qui contribueraient à la conception et à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays adressées dans le cadre du semestre européen;

Amendement

4. demande à la Commission d'utiliser le tableau de bord social non seulement comme un instrument d'analyse, mais aussi comme base pour élaborer des indications concrètes à l'attention des États membres sur la manière de combattre et de prévenir le chômage, de réduire **les inégalités sociales**, la pauvreté **et l'exclusion sociale**, de promouvoir l'inclusion active et d'empêcher le dumping social, qui contribueraient à la conception et à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays adressées dans le cadre du semestre européen; **demande à la Commission de mettre au point un système de déclenchement de mesures de prévention et de correction lorsque les indicateurs du tableau de bord social atteignent des seuils définis en concertation avec le Parlement européen;**

Or. en

Amendement 77
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande à la Commission d'utiliser le tableau de bord social non seulement comme un instrument d'analyse, mais aussi comme base pour élaborer des indications concrètes à l'attention des États membres sur la manière de combattre et de prévenir le chômage, de réduire **la pauvreté**, de promouvoir l'inclusion active et d'empêcher le dumping social, qui contribueraient à la conception et à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays adressées dans le cadre du semestre européen;

Amendement

4. demande à la Commission d'utiliser le tableau de bord social non seulement comme un instrument d'analyse, mais aussi comme base pour élaborer des indications concrètes à l'attention des États membres sur la manière de combattre et de prévenir le chômage, de réduire **les inégalités sociales**, de promouvoir l'inclusion active et d'empêcher le dumping social, qui contribueraient à la conception et à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays adressées dans le cadre du semestre européen; **souligne que ces politiques relèvent toujours exclusivement de la compétence des États membres;**

Or. en

Amendement 78
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande au Conseil de définir des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale, qui formeraient un socle de protection sociale européenne, dans le but de déclencher en temps voulu des mesures d'activation au niveau européen;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 79
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande au Conseil de définir des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale, qui formeraient un socle de protection sociale européenne, dans le but de déclencher en temps voulu des mesures d'activation au niveau européen;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 80
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande au Conseil de définir des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale, **qui formeraient un socle de protection sociale européenne**, dans le but de déclencher en temps voulu des mesures **d'activation** au niveau européen;

Amendement

5. demande au Conseil de définir des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale dans le but de déclencher en temps voulu des mesures **de soutien** au niveau européen;

Or. en

Amendement 81
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

Réunions des ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'Eurogroupe

supprimé

6. souligne l'importance de la réunion des ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'Eurogroupe avant les sommets de la zone euro de façon à assurer que les préoccupations liées à la situation sociale et à l'emploi soient prises en considération de manière plus globale dans les discussions et les décisions des autorités de la zone euro et en vue de contribuer aux réunions des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro;

Or. en

Amendement 82

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne l'importance de la **réunion des ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'Eurogroupe avant les sommets de la zone euro** de façon à assurer que les préoccupations liées à la situation sociale et à l'emploi soient prises en considération de manière plus globale dans les discussions et les décisions des autorités de la zone euro et en vue de contribuer aux réunions des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro;

6. souligne l'importance de la **cohérence entre les positions des Conseils EPSCO et ECOFIN; demande au Conseil d'envisager d'organiser des réunions conjointes** de façon à assurer que les préoccupations liées à la situation sociale et à l'emploi soient prises en considération de manière plus globale dans les discussions et les décisions des autorités de la zone euro et en vue de contribuer aux réunions des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro;

Or. en

Amendement 83

Philippe De Backer

PE522.992v01-00

46/166

AM1009138FR.doc

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. met en garde contre le fait que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a principalement été utilisée pour inciter les pays à améliorer leur compétitivité, ***ce qui a alimenté des pressions déflationnistes dans le sud de l'Europe, sans qu'un accent similaire soit mis sur la création de pressions inflationnistes, par des hausses de salaires, dans les pays disposant de la marge de manœuvre nécessaire à cet effet, prévient que l'utilisation des mêmes outils pour créer de la croissance grâce au secteur extérieur dans tous les pays de la zone euro amoindrit les résultats nets escomptés du fait d'un renforcement de la demande extérieure au détriment de la demande intérieure;***

Amendement

7. met en garde contre le fait que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a principalement été utilisée pour inciter les pays à améliorer leur compétitivité;

Or. en

Amendement 84
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. ***met en garde contre le fait*** que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a principalement été utilisée pour inciter les pays à améliorer leur compétitivité, ***ce qui a alimenté des pressions déflationnistes dans le sud de l'Europe, sans qu'un accent similaire soit mis sur la création de pressions inflationnistes, par*** des hausses de salaires, dans les pays disposant de la marge de manœuvre nécessaire à cet effet;

Amendement

7. ***observe*** que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a principalement été utilisée pour inciter les pays à améliorer leur compétitivité; ***prend également note*** des hausses de salaires dans les pays disposant de la marge de manœuvre nécessaire à cet effet;

prévient que l'utilisation des mêmes outils pour créer de la croissance grâce au secteur extérieur dans tous les pays de la zone euro amoindrit les résultats nets escomptés du fait d'un renforcement de la demande extérieure au détriment de la demande intérieure;

Or. en

Amendement 85

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. met en garde contre le fait que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a principalement été utilisée pour inciter les pays à **améliorer** leur compétitivité, **ce qui a alimenté des pressions déflationnistes dans le sud de l'Europe**, sans qu'un accent similaire soit mis sur **la création de pressions inflationnistes, par des hausses de salaires, dans les pays disposant de la marge de manœuvre nécessaire à cet effet**; *prévient que l'utilisation des mêmes outils pour créer de la croissance grâce au secteur extérieur dans tous les pays de la zone euro amoindrit les résultats nets escomptés du fait d'un renforcement de la demande extérieure au détriment de la demande intérieure;*

Amendement

7. met en garde contre le fait que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a principalement été utilisée pour inciter les pays **en déficit à redresser leur solde, principalement en améliorant** leur compétitivité, sans qu'un accent similaire soit mis sur **les États membres dont le solde est excédentaire**;

Or. en

Amendement 86

Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution

Paragraphe 7

PE522.992v01-00

48/166

AM1009138FR.doc

Proposition de résolution

7. met en garde contre le fait que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a ***principalement*** été utilisée pour inciter les pays à améliorer leur compétitivité, ce qui a alimenté des pressions déflationnistes dans le sud de l'Europe, ***sans qu'un accent similaire soit mis sur la création de pressions inflationnistes, par des hausses de salaires, dans les pays disposant de la marge de manœuvre nécessaire à cet effet, prévient que l'utilisation des mêmes outils pour créer de la croissance grâce au secteur extérieur dans tous les pays de la zone euro amoindrit les résultats nets escomptés du fait d'un renforcement de la demande extérieure au détriment de la demande intérieure;***

Amendement

7. met en garde contre le fait que, jusqu'à présent, la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a été utilisée pour inciter les pays à améliorer leur compétitivité ***(en baissant les salaires et les revenus)***, ce qui a alimenté des pressions déflationnistes dans le sud de l'Europe; ***souligne qu'une politique de croissance économique est toujours associée à la hausse des salaires et des pensions et à des créations d'emplois;***

Or. en

Amendement 87
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

7 bis. demande à la Commission de renforcer la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur; invite instamment les États membres à mettre pleinement en œuvre la législation relative au marché intérieur, et notamment la directive sur les services;

Or. en

Amendement 88
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande à la Commission de se montrer plus ambitieuse pour redynamiser la demande intérieure, ***qui reste anémique et sera essentielle*** pour assurer des emplois et une productivité durables et éviter les risques déflationnistes;

Amendement

8. demande à la Commission de se montrer plus ambitieuse pour redynamiser la demande intérieure ***au travers d'un renforcement de la compétitivité, de la croissance économique durable et de l'investissement privé, qui seront essentiels*** pour assurer des emplois et une productivité durables et éviter les risques déflationnistes;

Or. en

Amendement 89
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que si les réformes structurelles peuvent porter leurs fruits à moyen et long termes, la nécessité de stimuler la demande intérieure de l'Union impose à la Commission et au Conseil de mettre en place de manière urgente un plan d'investissement coordonné et ambitieux pour soutenir la croissance et des emplois de qualité à court terme, ainsi que renforcer le potentiel à moyen terme; observe que les principaux objectifs ont déjà été fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012, mais que le financement correspondant doit être renforcé;

Amendement

9. souligne que si les réformes structurelles peuvent porter leurs fruits à moyen et long termes, la nécessité de stimuler la demande intérieure de l'Union impose à la Commission et au Conseil de mettre en place de manière urgente un plan d'investissement coordonné et ambitieux pour soutenir la croissance et des emplois de qualité à court terme, ainsi que renforcer le potentiel à moyen terme; observe que les principaux objectifs ont déjà été fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012, mais que le financement correspondant doit être renforcé;
encourage dès lors les États membres à mettre en place un programme d'investissement à hauteur de 2 % du PIB de l'Union pour entraîner une amélioration significative de la

conjoncture et de la situation sur les marchés du travail des États membres, conformément à la résolution du Parlement européen du 11 septembre 2013 sur la lutte contre le chômage des jeunes: solutions envisageables (2013/2045(INI));

Or. en

Amendement 90
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que *si* les réformes structurelles ***peuvent porter leurs fruits à moyen et long termes, la nécessité de*** stimuler la demande intérieure de l'Union ***impose à la Commission et au Conseil de mettre en place de manière urgente un plan d'investissement coordonné et ambitieux pour soutenir la croissance et des emplois de qualité à court terme, ainsi que renforcer le potentiel à moyen terme;*** observe que les principaux objectifs ont déjà été fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012, mais que le financement correspondant doit être renforcé;

Amendement

9. souligne que les réformes structurelles ***sont nécessaires pour*** stimuler la demande intérieure de l'Union; observe que les principaux objectifs ont déjà été fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012, mais que le financement correspondant doit être renforcé;

Or. en

Amendement 91
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que si les réformes structurelles peuvent porter leurs fruits à moyen et long termes, la nécessité de stimuler la demande intérieure de l'Union impose à la Commission et au Conseil de ***mettre en place de manière urgente un plan d'investissement coordonné et ambitieux*** pour soutenir la croissance et des emplois de qualité à court terme, ainsi que renforcer le potentiel à moyen terme; observe que les principaux objectifs ont déjà été fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012, mais que le financement correspondant doit être renforcé;

Amendement

9. souligne que si les réformes structurelles peuvent porter leurs fruits à moyen et long termes, la nécessité de stimuler la demande intérieure de l'Union impose à la Commission et au Conseil de ***renforcer l'investissement*** pour soutenir la croissance et des emplois de qualité à court terme, ainsi que renforcer le potentiel à moyen terme; observe que les principaux objectifs ont déjà été fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012, mais que le financement correspondant doit être renforcé;

Or. en

Amendement 92

Joanna Skrzydlewska

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la compétitivité de l'Union à long terme peut être renforcée principalement par des investissements propices à la productivité dans l'éducation, la R&D ***et*** l'innovation continue; estime qu'il s'agit des moteurs qui feront de l'Union une destination de choix pour les entreprises mondiales, un exportateur de produits et services à haute valeur ajoutée et un fournisseur d'emplois d'excellente qualité;

Amendement

10. souligne que la compétitivité de l'Union ***à moyen et*** à long terme peut être renforcée principalement par des investissements propices à la productivité dans l'éducation, la R&D, l'innovation continue, ***la poursuite de la numérisation et les services informatiques "en nuage"***; estime qu'il s'agit des moteurs qui feront de l'Union une destination de choix pour les entreprises mondiales, un exportateur de produits et services à haute valeur ajoutée et un fournisseur d'emplois d'excellente qualité;

Or. en

Amendement 93
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la compétitivité de l'Union **à long terme peut être** renforcée principalement par des investissements propices à la productivité dans l'éducation, la R&D et l'innovation continue; estime qu'il s'agit des moteurs qui feront de l'Union une destination de choix pour les entreprises mondiales, un exportateur de produits et services à haute valeur ajoutée et un fournisseur d'emplois d'excellente qualité;

Amendement

10. souligne que la compétitivité de l'Union **sera** renforcée principalement par des investissements propices à la productivité dans l'éducation, la R&D et l'innovation continue; estime qu'il s'agit des moteurs qui feront de l'Union une destination de choix pour les entreprises mondiales, un exportateur de produits et services à haute valeur ajoutée et un fournisseur d'emplois d'excellente qualité;

Or. en

Amendement 94
Joanna Skrzydlewska

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. s'inquiète du fait que plus de 20 États membres ont réduit, en termes relatifs (en pourcentage du PIB), leurs dépenses d'éducation, mettant ainsi en péril leur potentiel de croissance **et de création d'emplois**, ainsi que leur compétitivité; souligne que réduire ces investissements augmentera la faiblesse structurelle de l'Union compte tenu du **décalage entre le** besoin croissant de travailleurs qualifiés et le fait que, dans de nombreux États membres, une part élevée de la population est faiblement qualifiée;

Amendement

11. s'inquiète du fait que plus de 20 États membres ont réduit, en termes relatifs (en pourcentage du PIB), leurs dépenses d'éducation, mettant ainsi en péril leur potentiel de croissance, ainsi que leur compétitivité, **du fait également du déséquilibre entre les besoins de main-d'œuvre et les qualifications effectives des travailleurs**; souligne que réduire ces investissements augmentera la faiblesse structurelle de l'Union compte tenu du besoin croissant de travailleurs qualifiés et le fait que, dans de nombreux États membres, une part élevée de la population est faiblement qualifiée;

Amendement 95**Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE****Proposition de résolution****Paragraphe 11***Proposition de résolution*

11. s'inquiète du fait que plus de 20 États membres ont réduit, en termes relatifs (en pourcentage du PIB), leurs dépenses d'éducation, mettant ainsi en péril leur potentiel de croissance et de création d'emplois, ainsi que leur compétitivité; souligne que réduire ces investissements augmentera la faiblesse structurelle de l'Union compte tenu du décalage entre le besoin croissant de travailleurs qualifiés et le fait que, dans de nombreux États membres, une part élevée de la population est faiblement qualifiée;

Amendement

11. s'inquiète du fait que plus de 20 États membres ont réduit, en termes relatifs (en pourcentage du PIB), leurs dépenses d'éducation, mettant ainsi en péril leur potentiel de croissance et de création d'emplois, ainsi que leur compétitivité; souligne que réduire ces investissements augmentera la faiblesse structurelle de l'Union compte tenu du décalage entre le besoin croissant de travailleurs qualifiés et le fait que, dans de nombreux États membres, une part élevée de la population est faiblement qualifiée; ***met en garde contre le fait que, d'après Eurostat, près de la moitié de l'ensemble des enfants dont les parents avaient un faible niveau d'éducation étaient exposés au risque de pauvreté dans l'EU-27 en 2011, contre 22 % pour les enfants ayant des parents avec un niveau d'éducation intermédiaire et 7 % pour les enfants de parents ayant un niveau d'éducation élevé, les plus fortes différences étant constatées par Eurostat en Roumanie (78 % des enfants à risque de pauvreté dans un ménage à niveau d'éducation faible, contre 2 % pour ceux dans un ménage à niveau d'éducation élevé), en République tchèque (76 % et 5 %), en Slovaquie (77 % et 7 %), en Bulgarie (71 % et 2 %) et en Hongrie (68 % et 3 %);***

Amendement 96
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat; ***estime toutefois que cela ne suffit pas pour permettre aux États membres dont les budgets sont déjà limités d'atteindre cet objectif; invite la Commission à envisager et promouvoir les réformes nécessaires pour exclure les investissements productifs, notamment dans l'éducation, la recherche et le développement, des objectifs de réduction du déficit établis selon les règles de l'Union de façon à les isoler compte tenu de leur capacité à créer de la croissance et des emplois;***

Amendement

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat;

Or. en

Amendement 97
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat; ***estime toutefois que cela ne suffit pas pour permettre aux***

Amendement

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat;

États membres dont les budgets sont déjà limités d'atteindre cet objectif; invite la Commission à envisager et promouvoir les réformes nécessaires pour exclure les investissements productifs, notamment dans l'éducation, la recherche et le développement, des objectifs de réduction du déficit établis selon les règles de l'Union de façon à les isoler compte tenu de leur capacité à créer de la croissance et des emplois;

Or. en

Amendement 98
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat; estime toutefois que cela ne suffit pas pour permettre aux États membres dont les budgets sont déjà limités d'atteindre cet objectif; ***invite la Commission à envisager et promouvoir les réformes nécessaires pour exclure les investissements productifs, notamment dans l'éducation, la recherche et le développement, des objectifs de réduction du déficit établis selon les règles de l'Union de façon à les isoler compte tenu de leur capacité à créer de la croissance et des emplois;***

Amendement

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat; estime toutefois que cela ne suffit pas pour permettre aux États membres dont les budgets sont déjà limités d'atteindre cet objectif;

Or. en

Amendement 99

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat; estime toutefois que cela ne suffit pas pour permettre aux États membres dont les budgets sont déjà limités d'atteindre cet objectif; ***invite la Commission à envisager et promouvoir les réformes nécessaires pour exclure les investissements productifs, notamment dans l'éducation, la recherche et le développement, des objectifs de réduction du déficit établis selon les règles de l'Union de façon à les isoler compte tenu de leur capacité à créer de la croissance et des emplois;***

Amendement

12. salue le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission invite les États membres à protéger ou à promouvoir les investissements à long terme dans l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que les mesures en faveur de l'énergie et du climat; estime toutefois que cela ne suffit pas pour permettre aux États membres dont les budgets sont déjà limités d'atteindre cet objectif;

Or. en

Amendement 100

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande un soutien plus ferme de la Banque européenne d'investissement et la libération de fonds européens pour soutenir les plans d'investissement d'urgence; note que les emprunts obligataires pour le financement de projets offrent déjà un mécanisme permettant de soutenir les investissements, ***mais considère la faible***

Amendement

13. demande un soutien plus ferme de la Banque européenne d'investissement et la libération de fonds européens pour soutenir les plans d'investissement d'urgence; note que les emprunts obligataires pour le financement de projets offrent déjà un mécanisme permettant de soutenir les investissements;

croissance de la zone euro et le faible taux de création d'emplois comme une preuve qu'elle doit être plus ambitieuse dans le but de mettre en place les investissements publics et coordonnés nécessaires;

Or. en

Amendement 101
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande un soutien plus ferme de la Banque européenne d'investissement et la libération de fonds européens pour soutenir les plans d'investissement d'urgence; note que les emprunts obligataires pour le financement de projets offrent déjà un mécanisme permettant de soutenir les investissements, mais considère la faible croissance de la zone euro et le faible taux de création d'emplois comme une preuve qu'elle doit être plus ambitieuse dans le but de mettre en place les investissements publics et *coordonnés* nécessaires;

Amendement

13. demande un soutien plus ferme de la Banque européenne d'investissement et la libération de fonds européens pour soutenir les plans d'investissement d'urgence; note que les emprunts obligataires pour le financement de projets offrent déjà un mécanisme permettant de soutenir les investissements, mais considère la faible croissance de la zone euro et le faible taux de création d'emplois comme une preuve qu'elle doit être plus ambitieuse dans le but de mettre en place les investissements publics et *privés* nécessaires;

Or. en

Amendement 102
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite les États membres à faire un plein usage des programmes COSME et Horizon 2020, en vue de faciliter le financement des PME et de contribuer à

leur viabilité et à leur compétitivité, pas seulement à court terme, mais également dans une perspective plus lointaine;

Or. en

Amendement 103
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne que, en période de fortes restrictions budgétaires et de réduction de la capacité de prêt du secteur privé, les **Fonds structurels et le Fonds de cohésion, du fait de leur ampleur financière et des objectifs qu'ils poursuivent**, constituent un levier essentiel à la disposition des États membres pour stimuler l'économie et contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de croissance et d'emploi; **souligne à cet égard que, compte tenu du rôle clé de la politique de cohésion dans l'élaboration des programmes nationaux dans le cadre du semestre européen, cette politique doit être l'une des priorités de l'examen annuel de la croissance pour 2014;**

Amendement

14. souligne que, en période de fortes restrictions budgétaires et de réduction de la capacité de prêt du secteur privé, les **fonds européens** constituent un levier essentiel à la disposition des États membres pour stimuler l'économie et contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de croissance et d'emploi;

Or. en

Amendement 104
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime que **la politique de cohésion est essentielle** pour permettre de réduire les

Amendement

15. estime que **les financements européens sont essentiels** pour permettre de réduire

disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; **invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement; demande à la Commission, à cette fin, d'envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds et programmes de l'Union [sous la rubrique 1 ("Croissance durable") du cadre financier pluriannuel (CFP)] des calculs de leur déficit structurel tel qu'établi dans le "two pack".**

les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels;

Or. en

Amendement 105
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement; **demande à la Commission, à cette fin, d'envisager la possibilité d'exclure la**

Amendement

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement;

participation des États membres au cofinancement des fonds et programmes de l'Union [sous la rubrique 1 ("Croissance durable")] du cadre financier pluriannuel (CFP)] des calculs de leur déficit structurel tel qu'établi dans le "two pack".

Or. en

Amendement 106
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement; ***demande à la Commission, à cette fin, d'envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds et programmes de l'Union [sous la rubrique 1 ("Croissance durable")] du cadre financier pluriannuel (CFP)] des calculs de leur déficit structurel tel qu'établi dans le "two pack".***

Amendement

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement;

Or. en

Amendement 107

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement; ***demande à la Commission, à cette fin, d'envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds et programmes de l'Union [sous la rubrique 1 ("Croissance durable") du cadre financier pluriannuel (CFP)] des calculs de leur déficit structurel tel qu'établi dans le "two pack".***

Amendement

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement;

Or. en

Amendement 108

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à ***reprogrammer d'urgence***

Amendement

15. estime que la politique de cohésion est essentielle pour permettre de réduire les disparités concurrentielles internes et les déséquilibres structurels; invite la Commission à ***veiller à ce que, dans le***

les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement; demande à la Commission, à cette fin, d'envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds et programmes de l'Union [sous la rubrique 1 ("Croissance durable") du cadre financier pluriannuel (CFP)] des calculs de leur déficit structurel tel qu'établi dans le "two pack".

cadre de la mise en place des programmes opérationnels, les États membres orientent leurs fonds structurels vers la création d'emplois et de la lutte contre le chômage des jeunes; demande à la Commission de trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui seront contraints de restituer des fonds européens du fait de problèmes de cofinancement; demande à la Commission, à cette fin, d'envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds et programmes de l'Union [sous la rubrique 1 ("Croissance durable") du cadre financier pluriannuel (CFP)] des calculs de leur déficit structurel tel qu'établi dans le "two pack";

Or. en

Amendement 109
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande à la Commission d'appliquer à tous les Fonds le principe de la concentration en début de période pour la période 2014-2020 en ce qui concerne les États membres qui ont les taux de chômage les plus élevés et font l'objet d'un profond assainissement budgétaire, en particulier pour ce qui est des programmes destinés à dynamiser la croissance économique, la création d'emplois et les investissements stratégiques;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 110

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande à la Commission d'appliquer **à tous les Fonds** le principe de la concentration en début de période pour la période 2014-2020 **en ce qui concerne les États membres** qui ont les taux de chômage les plus élevés et font l'objet d'un profond assainissement budgétaire, en particulier pour ce qui est des programmes destinés à dynamiser la croissance économique, la création d'emplois et les investissements stratégiques;

Amendement

16. demande à la Commission d'appliquer le principe de la concentration en début de période **aux Fonds essentiels pour le redressement après la crise, comme le Fonds social européen** pour la période 2014-2020, **tout en procédant à un contrôle attentif des effets indésirables de cette concentration, comme le risque de désengagement automatique et l'incidence sur les profils de paiement des États membres** qui ont les taux de chômage les plus élevés et font l'objet d'un profond assainissement budgétaire, en particulier pour ce qui est des programmes destinés à dynamiser la croissance économique, la création d'emplois et les investissements stratégiques;

Or. en

Amendement 111

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime qu'au moins 25 % des fonds de cohésion nationaux devraient être utilisés pour des programmes spécifiques au titre du Fonds social européen dans les États membres affichant les taux de chômage et de pauvreté les plus élevés;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 112
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. s'inquiète de ce que la stratégie de la Commission visant à rétablir la compétitivité de l'Union au moyen d'un ajustement excessif des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaires ait fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs européens, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui alimente davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise; souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit également envisager des stratégies axées sur d'autres coûts de production, les évolutions des prix et les marges bénéficiaires;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 113
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. s'inquiète de ce que la stratégie de la Commission visant à rétablir la compétitivité de l'Union au moyen d'un ajustement excessif des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaires ait fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs européens, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui alimente

Amendement

18. souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit également envisager des stratégies axées sur *tous les* coûts de production, *les salaires, le coût de l'énergie et des matières premières*, les évolutions des prix et les marges bénéficiaires;

d'avantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise;
souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit également envisager des stratégies axées sur ***d'autres*** coûts de production, les évolutions des prix et les marges bénéficiaires;

Or. en

Amendement 114
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. ***s'inquiète de ce que la stratégie de la Commission visant à rétablir la compétitivité de l'Union au moyen d'un ajustement excessif des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaires ait*** fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs européens, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui alimente davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise; souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit également envisager des stratégies axées sur d'autres coûts de production, les évolutions des prix et les marges bénéficiaires;

Amendement

18. ***appelle de ses vœux des marchés du travail plus adaptables et dynamiques, capables de faire face aux perturbations de la situation économique sans recourir aux licenciements; rappelle que, sur de nombreux marchés du travail, la flexibilité interne insuffisante a entraîné des licenciements massifs qui ont*** fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs européens, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui alimente davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise; souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit également envisager des stratégies axées sur d'autres coûts de production, les évolutions des prix et les marges bénéficiaires;

Or. en

Amendement 115
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. *s'inquiète de ce que* la stratégie de la Commission visant à rétablir la compétitivité de l'Union au moyen d'un ajustement *excessif* des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaires ait fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs européens, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui alimente davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise; souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit *également* envisager des stratégies axées sur d'autres coûts de production, les évolutions des prix *et* les marges bénéficiaires;

Amendement

18. *rejette* la stratégie de la Commission visant à rétablir la compétitivité de l'Union au moyen d'un ajustement *à la baisse* des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaires ait fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs européens, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui alimente davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise; souligne qu'une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit envisager des stratégies axées sur d'autres coûts de production, les évolutions des prix, les marges bénéficiaires, *les qualifications et la formation professionnelle*;

Or. en

Amendement 116
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite des recommandations de la Commission aux pays du centre qui disposent d'une marge de manœuvre pour poursuivre des politiques expansionnistes par des augmentations de salaires; *invite la Commission à formuler des recommandations ambitieuses qui permettront de diminuer la pression déflationniste excessive sur le sud de l'Europe et d'éviter le risque d'accentuer les déséquilibres en matière de croissance et de création d'emplois dans la zone*

Amendement

19. se félicite des recommandations de la Commission aux pays du centre qui disposent d'une marge de manœuvre pour poursuivre des politiques expansionnistes par des augmentations de salaires;

euro;

Or. en

Amendement 117
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se félicite des recommandations de la Commission *aux pays du centre qui disposent d'une marge de manœuvre pour poursuivre des politiques expansionnistes par des augmentations de salaires; invite la Commission à formuler des recommandations ambitieuses qui permettront de diminuer la pression déflationniste excessive sur le sud de l'Europe et d'éviter le risque d'accentuer les déséquilibres en matière de croissance et de création d'emplois dans la zone euro;*

Amendement

19. se félicite des recommandations de la Commission *suggérant, premièrement, de poursuivre les réformes afin de veiller à ce que l'évolution des salaires suive celle de la productivité et soit ainsi favorable à la fois à la compétitivité et à la demande globale, deuxièmement, de remédier à la segmentation du marché du travail, notamment en modernisant la législation en matière de protection de l'emploi, troisièmement, de soutenir la création d'emplois dans les secteurs à forte croissance et, quatrièmement, de faciliter la mobilité du travail;*

Or. en

Amendement 118
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

19 bis. invite le Conseil à réviser ses conclusions du 8 novembre 2011, selon lesquelles, contrairement aux déficits de la balance courante, les excédents importants et durables de la balance courante ne devraient pas déclencher de mesures de correction dans le cadre de la

Amendement

procédure concernant les déséquilibres excessifs; appelle à une correction symétrique et socialement juste des déséquilibres dans la zone euro;

Or. en

Amendement 119
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. observe que la Commission, dans son projet de rapport conjoint sur l'emploi pour 2014, souligne que les réductions de coûts salariaux unitaires et la modération salariale n'ont eu qu'une répercussion lente et partielle sur l'évolution de prix, en partie du fait de hausses simultanées des impôts indirects et des prix réglementés *en raison de l'assainissement budgétaire;*

Amendement

20. observe que la Commission, dans son projet de rapport conjoint sur l'emploi pour 2014, souligne que les réductions de coûts salariaux unitaires et la modération salariale n'ont eu qu'une répercussion lente et partielle sur l'évolution de prix, en partie du fait de hausses simultanées des impôts indirects et des prix réglementés;

Or. en

Amendement 120
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. observe que la Commission, dans son projet de rapport conjoint sur l'emploi pour 2014, souligne que les réductions de coûts salariaux unitaires et la modération salariale *n'ont eu qu'une* répercussion *lente et partielle* sur l'évolution de prix, en partie du fait de hausses simultanées des impôts indirects et des prix réglementés en raison de l'assainissement budgétaire;

Amendement

20. observe que la Commission, dans son projet de rapport conjoint sur l'emploi pour 2014, souligne que les réductions de coûts salariaux unitaires et la modération salariale *ont eu une* répercussion sur l'évolution de prix, en partie du fait de hausses simultanées des impôts indirects et des prix réglementés en raison de l'assainissement budgétaire;

Amendement 121
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; ***demande à la Commission de proposer des mesures pour lutter contre les inégalités et garantir des salaires décents***; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

Amendement

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

Amendement 122
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; ***demande à la Commission de proposer des mesures pour lutter contre les inégalités et garantir des salaires décents***; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi

Amendement

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

Or. en

Amendement 123
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; demande à la Commission de proposer des mesures pour lutter contre les inégalités et garantir des salaires décents; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

Amendement

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; demande à la Commission **et aux États membres** de proposer des mesures pour lutter contre les inégalités et garantir des salaires décents; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

Or. en

Amendement 124
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. note que des salaires décents sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte; demande à la Commission de proposer des mesures pour lutter contre les

Amendement

21. note que des salaires **et des emplois** décents **et assortis de droits** sont importants non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien **et la promotion** d'une économie forte; demande à la

inégalités et garantir des salaires décents; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins;

Commission de proposer des mesures pour lutter contre les inégalités et garantir des salaires décents; invite les États membres à lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi ayant pour finalité d'assurer aux travailleurs un salaire qui leur permette de subvenir à leurs besoins ***et ne réduisant pas les salaires, les pensions et les allocations de protection sociale;***

Or. en

Amendement 125
Joanna Skrzydlewska

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. observe que les femmes stimulent la croissance de l'emploi en Europe et qu'il convient dès lors d'en faire encore plus pour exploiter pleinement le potentiel productif de la main-d'œuvre féminine, au travers d'une amélioration de la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes et d'une utilisation plus efficace des fonds de l'Union prévus à cet effet;

Or. en

Amendement 126
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

Amendement

22. invite la Commission à envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de

supprimé

salaires minimaux qui peuvent être différents d'un pays à l'autre pour refléter les différences en matière de salaire médian et de niveaux de productivité; souligne qu'une mesure de ce type devrait permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Or. en

Amendement 127
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite **la Commission** à envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaires minimaux *qui peuvent être différents d'un pays à l'autre pour refléter les différences en matière de salaire médian et de niveaux de productivité*; souligne qu'une mesure de ce type devrait permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Amendement

22. invite **les États membres** à envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaires minimaux; souligne qu'une mesure de ce type devrait permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Or. en

Amendement 128
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite la Commission à envisager la

Amendement

22. invite la Commission à envisager la

possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal qui peuvent être différents d'un pays à l'autre pour refléter les **différence** en matière de salaire médian et de niveaux de productivité; souligne qu'une mesure de ce type devrait permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal **dans les pays où ces dispositifs existent**, qui peuvent être différents d'un pays à l'autre pour refléter les **différences** en matière de salaire médian et de niveaux de productivité; souligne qu'une mesure de ce type devrait permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Or. en

Amendement 129
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. invite la Commission à envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal qui peuvent être différents d'un pays à l'autre pour refléter les **différence** en matière de salaire médian et de niveaux de productivité; souligne **qu'une mesure** de ce type **devrait** permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Amendement

22. invite la Commission à envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal qui peuvent être différents d'un pays à l'autre pour refléter les **différences** en matière de salaire médian et de niveaux de productivité **et/ou en renforçant la négociation collective et, par conséquent, le rôle des partenaires sociaux à tous les niveaux concernés**; souligne **que des mesures** de ce type **devraient** permettre de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Or. en

Amendement 130
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne que la qualité de l'emploi est essentielle dans une économie à forte intensité de connaissances pour favoriser une productivité élevée du travail et l'innovation rapide grâce à une main-d'œuvre qualifiée, flexible et engagée, soumise à des normes de sécurité et de santé décentes, ayant un sentiment de sécurité et effectuant des heures de travail raisonnables; ***estime que l'examen annuel de la croissance pour 2014 n'accorde pas suffisamment d'importance à ces points et demande à la Commission de remédier à la situation dans les recommandations spécifiques par pays; estime que les orientations devraient se concentrer en particulier sur l'accès des travailleurs à une série de droits du travail fondamentaux, établis par les traités, sans préjudice de la législation des États membres;***

Amendement

23. souligne que la qualité de l'emploi est essentielle dans une économie à forte intensité de connaissances pour favoriser une productivité élevée du travail et l'innovation rapide grâce à une main-d'œuvre qualifiée, flexible et engagée, soumise à des normes de sécurité et de santé décentes, ayant un sentiment de sécurité et effectuant des heures de travail raisonnables;

Or. en

Amendement 131
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. souligne qu'un assainissement budgétaire excessif s'est traduit par une attention disproportionnée pour le désendettement du secteur public, ce qui a entravé la réduction de l'endettement du secteur privé; note que si l'examen annuel de la croissance met en évidence les risques d'un endettement important du secteur public, le FMI a déjà signalé que

Amendement

supprimé

le principal frein à la croissance et à la création d'emplois en Europe était en réalité l'endettement du secteur privé (ménage et entreprises);

Or. en

Amendement 132
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. souligne qu'un assainissement budgétaire excessif s'est traduit par une attention disproportionnée pour le désendettement du secteur public, ce qui a entravé la réduction de l'endettement du secteur privé; note que si l'examen annuel de la croissance met en évidence les risques d'un endettement important du secteur public, le FMI a déjà signalé que le principal frein à la croissance et à la création d'emplois en Europe était en réalité l'endettement du secteur privé (*ménage* et entreprises);

Amendement

24. note que si l'examen annuel de la croissance met en évidence les risques d'un endettement important du secteur public, le FMI a déjà signalé que le principal frein à la croissance et à la création d'emplois en Europe était en réalité l'endettement du secteur privé (*ménages* et entreprises);

Or. en

Amendement 133
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne qu'une sortie durable de la crise nécessite des mesures efficaces pour lutter contre le surendettement, la pénurie de liquidités intérieures et la chute des investissements; rappelle que la viabilité

Amendement

25. rappelle que la viabilité de l'endettement du secteur privé est une condition préalable pour garantir les investissements, la croissance et la création d'emplois; demande à la Commission de

de l'endettement du secteur privé est une condition préalable pour garantir les investissements, la croissance et la création d'emplois; demande à la Commission de mettre en place des mesures permettant une restructuration méthodique de la dette, en particulier pour les ménages et les PME;

mettre en place des mesures permettant une restructuration méthodique de la dette, en particulier pour les ménages et les PME;

Or. en

Amendement 134
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne qu'une sortie durable de la crise nécessite des mesures efficaces pour lutter contre le surendettement, la pénurie de liquidités intérieures et la chute des investissements; rappelle que la viabilité de l'endettement du secteur privé est une condition préalable pour garantir les investissements, la croissance et la création d'emplois; ***demande à la Commission de mettre en place des mesures permettant une restructuration méthodique de la dette, en particulier pour les ménages et les PME;***

Amendement

25. souligne qu'une sortie durable de la crise nécessite des mesures efficaces pour lutter contre le surendettement, la pénurie de liquidités intérieures et la chute des investissements; rappelle que la viabilité de l'endettement du secteur privé est une condition préalable pour garantir les investissements, la croissance et la création d'emplois;

Or. en

Amendement 135
Konstantinos Poupakis

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. invite les États membres, eu égard au problème majeur de l'endettement

privé excessif des ménages dans les pays sévèrement touchés par la crise, qui met en danger les valeurs sociales fondamentales, en exposant un grand nombre de personnes à la pauvreté, au sans-abrisme et à l'exclusion sociale, tout en exerçant une influence négative sur le fonctionnement du secteur bancaire, à créer un cadre efficace sur le plan financier et social pour traiter les dossiers d'endettement excessif des ménages, afin de garantir la viabilité du fonctionnement du secteur bancaire tout en préservant la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 136

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. signale que les PME sont confrontées à des coûts très élevés du crédit et à une restriction croissante de l'accès au crédit; souligne que cette situation n'entrave pas seulement la croissance et la création d'emplois dans l'Union, compte tenu du potentiel considérable des PME à créer des emplois, mais qu'elle accentue également les déséquilibres dans la zone euro étant donné que les différences au niveau du coût des emprunts bancaires se sont accrues de manière inquiétante entre les pays du centre et ceux de la périphérie; se félicite que l'importance de l'accès au financement pour les PME ait été reconnu et prie instamment les États membres de faire de cette question une priorité absolue de leurs plans de croissance nationaux; demande instamment aux États membres de permettre un accès aisé aux fonds

Amendement

26. signale que les PME sont confrontées à des coûts très élevés du crédit et à une restriction croissante de l'accès au crédit; souligne que cette situation n'entrave pas seulement la croissance et la création d'emplois dans l'Union, compte tenu du potentiel considérable des PME à créer des emplois, mais qu'elle accentue également les déséquilibres dans la zone euro étant donné que les différences au niveau du coût des emprunts bancaires se sont accrues de manière inquiétante entre les pays du centre et ceux de la périphérie; ***souligne que l'achèvement rapide d'une union bancaire européenne à part entière constitue une condition préalable à la résolution de ce problème;*** se félicite que l'importance de l'accès au financement pour les PME ait été reconnu et prie instamment les États membres de faire de

européens destinés à cette fin;

cette question une priorité absolue de leurs plans de croissance nationaux; demande instamment aux États membres de permettre un accès aisé aux fonds européens destinés à cette fin;

Or. en

Amendement 137

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. signale que les PME sont confrontées à des coûts très élevés du crédit et à une restriction **croissante** de l'accès au crédit; souligne que cette situation n'entrave pas seulement la croissance et la création d'emplois dans l'Union, compte tenu du potentiel considérable des PME à créer des emplois, mais qu'elle accentue également les déséquilibres dans la zone euro étant donné que les différences au niveau du coût des emprunts bancaires se sont accrues de manière inquiétante entre les **pays du centre et ceux de la périphérie**; se félicite que l'importance de l'accès au financement pour les PME ait été reconnu et prie instamment les États membres de faire de cette question une priorité absolue de leurs plans de croissance nationaux; demande instamment aux États membres de permettre un accès aisé aux fonds européens destinés à cette fin;

Amendement

26. signale que les PME sont confrontées à des coûts très élevés du crédit et à une restriction de l'accès au crédit; souligne que cette situation n'entrave pas seulement la croissance et la création d'emplois dans l'Union, compte tenu du potentiel considérable des PME à créer des emplois, mais qu'elle accentue également les déséquilibres dans la zone euro étant donné que les différences au niveau du coût des emprunts bancaires se sont accrues de manière inquiétante entre les **États membres**; se félicite que l'importance de l'accès au financement pour les PME ait été reconnu et prie instamment les États membres de faire de cette question une priorité absolue de leurs plans de croissance nationaux; demande instamment aux États membres de permettre un accès aisé aux fonds européens destinés à cette fin;

Or. en

Amendement 138

Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. **invite la Commission à collaborer avec les États membres en vue de la création d'instruments** de crédit renouvelable, financés par une combinaison de ressources publiques et privées et/ou soutenus par des garanties émises par les institutions européennes, telles que la Banque européenne d'investissement, **afin de contribuer de toute urgence** au rétablissement des liquidités pour les ménages et les PME;

Amendement

27. **se félicite des différents instruments** de crédit renouvelable, financés par une combinaison de ressources publiques et privées et/ou soutenus par des garanties émises par les institutions européennes, telles que la Banque européenne d'investissement, **et qui contribuent** au rétablissement des liquidités pour les ménages et les PME;

Or. en

Amendement 139
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. invite la Commission à collaborer avec les États membres en vue de la création d'instruments de crédit renouvelable, financés par une combinaison de ressources publiques et privées et/ou soutenus par des garanties émises par les institutions européennes, telles que la Banque européenne d'investissement, afin de contribuer de toute urgence au rétablissement des liquidités pour les ménages et les PME;

Amendement

27. invite la Commission à collaborer avec les États membres en vue de la **promotion du financement participatif et du crédit entre particuliers, ainsi que de la** création d'instruments de crédit renouvelable, financés par une combinaison de ressources publiques et privées et/ou soutenus par des garanties émises par les institutions européennes, telles que la Banque européenne d'investissement, afin de contribuer de toute urgence au rétablissement des liquidités pour les ménages et les PME;

Or. en

Amendement 140
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. appelle à un renforcement des sources alternatives de financement pour le secteur privé, telles que des coopératives ou banques de développement publiques fortes, qui peuvent contribuer à amener des liquidités vers l'économie réelle et promouvoir un financement approprié des projets et du développement;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 141
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. appelle **la Commission à rendre obligatoire la présentation de** plans nationaux pour l'emploi en général et l'emploi des jeunes dans les **recommandations spécifiques par pays** pour 2014; estime regrettable qu'en dépit de demandes répétées du Parlement, un grand nombre d'États membres n'aient pas présenté des plans de ce type en 2013;

Amendement

29. appelle **les États membres à présenter des** plans nationaux pour l'emploi en général et l'emploi des jeunes dans les **programmes nationaux de réforme** pour 2014; estime regrettable qu'en dépit de demandes répétées du Parlement, un grand nombre d'États membres n'aient pas présenté des plans de ce type en 2013;

Or. en

Amendement 142
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. regrette que le Conseil n'ait pas pris en compte la demande du Parlement visant à ce que l'accent soit mis sur la qualité des emplois dans ses orientations pour 2013; invite la Commission à inclure, dans les recommandations spécifiques par pays fondées sur l'examen annuel de la croissance 2014, la qualité de l'emploi, la formation, l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, les droits fondamentaux des travailleurs et le soutien à la mobilité sur le marché du travail et à l'emploi non salarié par un renforcement de la sécurité des travailleurs;

Amendement

30. regrette que le Conseil n'ait pas pris en compte la demande du Parlement visant à ce que l'accent soit mis sur la qualité des emplois dans ses orientations pour 2013; invite la Commission à inclure, dans les recommandations spécifiques par pays fondées sur l'examen annuel de la croissance 2014, la qualité de l'emploi, la formation, ***les systèmes de formation en alternance***, l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, les droits fondamentaux des travailleurs et le soutien à la mobilité sur le marché du travail et à l'emploi non salarié par un renforcement de la sécurité des travailleurs;

Or. en

Amendement 143 **Philippe De Backer**

Proposition de résolution **Paragraphe 30**

Proposition de résolution

30. regrette que le Conseil n'ait pas pris en compte la demande du Parlement visant à ce que l'accent soit mis sur la qualité des emplois dans ses orientations pour 2013; ***invite la Commission à inclure, dans les recommandations spécifiques par pays fondées sur l'examen annuel de la croissance 2014, la qualité de l'emploi, la formation, l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, les droits fondamentaux des travailleurs et le soutien à la mobilité sur le marché du travail et à l'emploi non salarié par un renforcement de la sécurité des travailleurs;***

Amendement

30. regrette que le Conseil n'ait pas pris en compte la demande du Parlement visant à ce que l'accent soit mis sur la qualité des emplois dans ses orientations pour 2013;

Amendement 144
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. insiste sur le fait que les réformes du marché du travail devraient augmenter la productivité et l'efficacité du travail afin de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union et de garantir une croissance et une création d'emplois durables ***tout en respectant strictement la lettre et l'esprit de l'acquis social européen et de ses principes***; estime que les réformes du marché du travail devraient être menées de façon à favoriser la qualité de l'emploi;

Amendement

31. insiste sur le fait que les réformes du marché du travail devraient augmenter la productivité et l'efficacité du travail afin de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union et de garantir une croissance et une création d'emplois durables; estime que les réformes du marché du travail devraient être menées de façon à favoriser la qualité de l'emploi;

Amendement 145
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. insiste sur le fait que les réformes du marché du travail devraient augmenter la productivité et l'efficacité du travail afin de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union et de garantir une croissance et une création d'emplois durables tout en respectant strictement la lettre et l'esprit de l'acquis social européen et de ses principes; estime que les réformes du marché du travail devraient être menées de façon à favoriser la qualité de l'emploi;

Amendement

31. insiste sur le fait que les réformes du marché du travail devraient augmenter la productivité et l'efficacité du travail afin de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union et de garantir une croissance et une création d'emplois durables tout en respectant strictement la lettre et l'esprit de l'acquis social européen et de ses principes; estime que les réformes du marché du travail devraient être menées de façon à favoriser la ***flexibilité interne et la*** qualité

de l'emploi;

Or. en

Amendement 146
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les réformes structurelles du marché du travail doivent *instaurer une flexibilité interne afin de maintenir l'emploi en temps de crise économique et doivent garantir la qualité de l'emploi, la sécurité lors de la transition d'un emploi à un autre, des régimes d'allocations de chômage accompagnés de conditions d'activation et associés à des politiques de réintégration qui encouragent les personnes concernées à chercher un emploi tout en leur assurant un revenu suffisant ainsi que des dispositions contractuelles permettant de* lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie;

Amendement

32. estime que les réformes structurelles du marché du travail doivent lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie;

Or. en

Amendement 147
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les réformes structurelles du marché du travail doivent instaurer une

Amendement

32. estime que les réformes structurelles du marché du travail doivent instaurer une

flexibilité interne afin de maintenir l'emploi en temps de crise économique et doivent garantir la qualité de l'emploi, la sécurité lors de la transition d'un emploi à un autre, des régimes d'allocations de chômage accompagnés de conditions d'activation et associés à des politiques de réintégration qui encouragent les personnes concernées à chercher un emploi tout en leur assurant un revenu suffisant ainsi que des dispositions contractuelles permettant de lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie;

flexibilité interne afin de maintenir l'emploi en temps de crise économique et doivent garantir la qualité de l'emploi, la sécurité lors de la transition d'un emploi à un autre, des régimes d'allocations de chômage accompagnés de conditions d'activation et associés à des politiques de réintégration qui encouragent les personnes concernées à chercher un emploi tout en leur assurant un revenu suffisant ainsi que des dispositions contractuelles permettant de lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie; ***estime que seul un équilibre de flexisécurité peut garantir la compétitivité du marché du travail;***

Or. en

Amendement 148
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les réformes structurelles du marché du travail doivent ***instaurer une flexibilité interne afin de maintenir l'emploi en temps de crise économique*** et doivent garantir la qualité de l'emploi, la sécurité lors de la transition d'un emploi à un autre, des régimes d'allocations de chômage accompagnés de conditions d'activation et associés à des politiques de réintégration qui encouragent les personnes concernées à chercher un emploi tout en leur assurant un revenu suffisant ainsi que des dispositions contractuelles permettant de lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie;

Amendement

32. estime que les réformes structurelles du marché du travail doivent ***créer des emplois de qualité et assortis de droits sociaux***, et doivent garantir la qualité de l'emploi, la sécurité lors de la transition d'un emploi à un autre, des régimes d'allocations de chômage accompagnés de conditions d'activation et associés à des politiques de réintégration qui encouragent les personnes concernées à chercher un emploi tout en leur assurant un revenu suffisant ainsi que des dispositions contractuelles permettant de lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie ***et à la sécurité sociale***

(santé, maternité, etc.);

Or. en

Amendement 149
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. s'inquiète de ce que l'assouplissement des conditions permettant aux entreprises de s'affranchir des conventions collectives et de revoir les accords salariaux sectoriels prive un grand nombre de travailleurs de leur droit à la négociation collective;

supprimé

Or. en

Amendement 150
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. s'inquiète de ce que l'assouplissement des conditions permettant aux entreprises de s'affranchir des conventions collectives et de revoir les accords salariaux sectoriels prive un grand nombre de travailleurs de leur droit à la négociation collective;

supprimé

Or. en

Amendement 151
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. souligne l'importance des politiques actives du marché du travail dans le contexte actuel; s'inquiète vivement de ce que plusieurs États membres, en dépit de la hausse des taux de chômage, voient se réduire leurs budgets consacrés aux politiques actives de l'emploi; invite les États membres à accroître la couverture et l'efficacité des politiques actives du marché du travail, en étroite coopération avec les partenaires sociaux;

Amendement

34. souligne l'importance des politiques actives, ***globales et inclusives*** du marché du travail dans le contexte actuel; s'inquiète vivement de ce que plusieurs États membres, en dépit de la hausse des taux de chômage, voient se réduire leurs budgets consacrés aux politiques actives, ***globales et inclusives*** de l'emploi; invite les États membres à accroître la couverture et l'efficacité des politiques actives du marché du travail, en étroite coopération avec les partenaires sociaux;

Or. en

Amendement 152
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. prie la Commission de concevoir des politiques sur mesure pour soutenir la création d'emplois pour les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés, les femmes et d'autres groupes prioritaires très durement touchés par la crise, ***comme les migrants et les personnes handicapées***;

Amendement

35. prie la Commission de concevoir des politiques sur mesure pour soutenir la création d'emplois pour les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés, les femmes et d'autres groupes prioritaires très durement touchés par la crise, ***en concertation étroite avec le secteur privé***;

Or. en

Amendement 153
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

35. prie **la Commission** de concevoir des politiques sur mesure pour soutenir la création d'emplois pour les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés, les femmes et d'autres groupes prioritaires très durement touchés par la crise, comme les migrants et les personnes handicapées;

Amendement

35. prie **les États membres** de concevoir des politiques sur mesure pour soutenir la création d'emplois pour les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés, les femmes et d'autres groupes prioritaires très durement touchés par la crise, comme les migrants et les personnes handicapées;

Or. en

Amendement 154
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

35 bis. invite les États membres à présenter des plans pour l'emploi incluant des mesures spécifiques de création d'emplois, notamment dans les secteurs que la Commission considère comme particulièrement porteurs dans les secteurs de la santé et de l'assistance sociale ("emplois blancs"), de l'économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources ("emplois verts") et des TIC;

Or. en

Amendement 155
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

35 bis. souligne l'importance d'Erasmus+ et la contribution significative que les programmes européens pour l'éducation, la formation, la jeunesse, le sport et les langues peuvent apporter pour améliorer la situation sur le marché du travail, en particulier pour les jeunes;

Or. en

Amendement 156

Heinz K. Becker

**Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

35 ter. souligne l'importance d'une coopération renforcée entre les services publics de l'emploi (SPE) dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes européens d'apprentissage comparatif fondés sur des données probantes et la mise en place d'initiatives européennes à destination du marché du travail;

Or. en

Amendement 157

Philippe De Backer

**Proposition de résolution
Paragraphe 36**

Proposition de résolution

Amendement

36. s'inquiète vivement de ce que, une fois de plus, le taux de chômage des jeunes continue de grimper; constate que la

36. s'inquiète vivement de ce que, une fois de plus, le taux de chômage des jeunes continue de grimper; constate que la

situation des jeunes chômeurs est particulièrement préoccupante; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à prendre d'urgence des mesures à cet égard; demande **un Pacte européen pour l'emploi des jeunes afin** de mettre en œuvre des mesures convenues depuis longtemps et appelle à ce que de nouvelles ressources et mesures soient consacrées à la lutte contre le chômage des jeunes et à la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du travail;

situation des jeunes chômeurs est particulièrement préoccupante; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à prendre d'urgence des mesures à cet égard; demande **aux États membres** de mettre en œuvre des mesures convenues depuis longtemps et appelle à ce que de nouvelles ressources et mesures soient consacrées à la lutte contre le chômage des jeunes et à la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du travail;

Or. en

Amendement 158
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. s'inquiète vivement de ce que, une fois de plus, le taux de chômage des jeunes continue de grimper; constate que la situation des jeunes chômeurs est particulièrement préoccupante; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à prendre d'urgence des mesures à cet égard; demande un Pacte européen pour l'emploi des jeunes afin de mettre en œuvre des mesures convenues depuis longtemps et **appelle à ce que** de nouvelles **ressources et mesures soient consacrées à la lutte** contre le chômage des jeunes et à la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du

Amendement

36. s'inquiète vivement de ce que, une fois de plus, le taux de chômage des jeunes continue de grimper; constate que la situation des jeunes chômeurs est particulièrement préoccupante; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à prendre d'urgence des mesures à cet égard; demande un Pacte européen pour l'emploi des jeunes afin de mettre en œuvre des mesures convenues depuis longtemps et de nouvelles mesures **pour lutter** contre le chômage des jeunes et à la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du travail;

travail;

Or. en

Amendement 159

Joanna Skrzydlewska

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. s'inquiète vivement de ce que, une fois de plus, le taux de chômage des jeunes **continue de grimper**; constate que la situation des jeunes chômeurs est particulièrement préoccupante; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à prendre d'urgence des mesures **à cet égard**; demande un Pacte européen pour l'emploi des jeunes afin de mettre en œuvre des mesures convenues depuis longtemps et appelle à ce que de nouvelles ressources et mesures soient consacrées à la lutte contre le chômage des jeunes et à la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du travail;

Amendement

36. s'inquiète vivement de ce que, une fois de plus, le taux de chômage des jeunes **demeure très élevé**; constate que la situation des jeunes chômeurs est particulièrement préoccupante; invite, par conséquent, la Commission et les États membres à prendre d'urgence des mesures **pour intégrer les jeunes au marché du travail**; demande un Pacte européen pour l'emploi des jeunes afin de mettre en œuvre des mesures convenues depuis longtemps et appelle à ce que de nouvelles ressources et mesures soient consacrées à la lutte contre le chômage des jeunes et à la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du travail;

Or. en

Amendement 160

Marian Harkin

Proposition de résolution

Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. se félicite de l'adoption de la garantie

Amendement

37. se félicite de l'adoption de la garantie

pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP; invite les États membres à mettre en œuvre de toute urgence des mécanismes de garantie pour la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en se concentrant sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus difficiles;

pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP; invite les États membres à mettre en œuvre de toute urgence des mécanismes de garantie pour la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en se concentrant sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus difficiles; ***s'inquiète toutefois du fait que les gouvernements n'aient pas mis à disposition les financements nécessaires à sa réalisation;***

Or. en

Amendement 161
Joanna Skrzydlewska

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. se félicite de l'adoption de la garantie pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP; invite les États membres à mettre en œuvre de toute urgence des mécanismes de garantie pour la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en se concentrant sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus difficiles;

Amendement

37. se félicite de l'adoption de la garantie pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP; invite les États membres à mettre en œuvre de toute urgence des mécanismes de garantie pour la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en se concentrant sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus difficiles; ***demande aux États membres de mettre en place un système adéquat de suivi de l'efficacité des mesures déployées et des ressources financières engagées;***

Or. en

Amendement 162
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. se félicite de l'adoption de la garantie pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP; invite les États membres à mettre en œuvre de toute urgence des mécanismes de garantie pour la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en se concentrant sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus difficiles;

Amendement

37. se félicite de l'adoption de la garantie pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP; invite les États membres à mettre en œuvre de toute urgence des mécanismes de garantie pour la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en se concentrant sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus difficiles; ***réaffirme que l'initiative de l'Union pour l'emploi des jeunes doit servir à veiller au maintien de l'emploi dans les entreprises bénéficiaires, que l'initiative elle-même ne doit pas se transformer en une nouvelle forme de contrat de travail précaire et que les stages, une fois achevés, doivent être convertis en contrats à durée indéterminée;***

Or. en

Amendement 163
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. constate avec satisfaction que ces fonds peuvent être utilisés au cours des deux premières années du prochain cadre financier; rappelle néanmoins que ce montant ne suffit pas pour combattre durablement le chômage des jeunes et qu'il doit être considéré comme une première tranche permettant de lutter contre le chômage des jeunes; souligne que, d'après

Amendement

38. constate avec satisfaction que ces fonds peuvent être utilisés au cours des deux premières années du prochain cadre financier; rappelle néanmoins que ce montant ne suffit ***absolument*** pas pour combattre durablement le chômage des jeunes et qu'il doit être considéré comme une première tranche permettant de lutter contre le chômage des jeunes; souligne

les calculs de l'Organisation internationale du travail (OIT), 21 milliards d'EUR sont nécessaires pour mettre en œuvre un programme efficace de lutte contre le chômage des jeunes rien que dans la zone euro; appelle la Commission à faire de la garantie pour la jeunesse une priorité et à augmenter le budget disponible dans la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées;

que, d'après les calculs de l'Organisation internationale du travail (OIT), 21 milliards d'EUR sont nécessaires pour mettre en œuvre un programme efficace de lutte contre le chômage des jeunes rien que dans la zone euro; appelle la Commission à faire de la garantie pour la jeunesse une priorité et à augmenter le budget disponible dans la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées;

Or. en

Amendement 164 **Evelyn Regner**

Proposition de résolution **Paragraphe 38**

Proposition de résolution

38. constate avec satisfaction que ces fonds peuvent être utilisés au cours des deux premières années du prochain cadre financier; rappelle néanmoins que ce montant ne suffit pas pour combattre durablement le chômage des jeunes et qu'il doit être considéré comme une première tranche permettant de lutter contre le chômage des jeunes; souligne que, d'après les calculs de l'Organisation internationale du travail (OIT), 21 milliards d'EUR sont nécessaires pour mettre en œuvre un programme efficace de lutte contre le chômage des jeunes rien que dans la zone euro; appelle la Commission à faire de la garantie pour la jeunesse une priorité et à augmenter le budget disponible dans la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées;

Amendement

38. constate avec satisfaction que ces fonds peuvent être utilisés au cours des deux premières années du prochain cadre financier; rappelle néanmoins que ce montant ne suffit pas pour combattre durablement le chômage des jeunes et qu'il doit être considéré comme une première tranche permettant de lutter contre le chômage des jeunes; souligne que, d'après les calculs de l'Organisation internationale du travail (OIT), 21 milliards d'EUR sont nécessaires pour mettre en œuvre un programme efficace de lutte contre le chômage des jeunes rien que dans la zone euro, ***par rapport à une perte économique liée au désengagement des jeunes sur le marché du travail estimée à 153 milliards d'EUR dans les États membres en 2011, ce qui représente 1,2 % du PIB de l'Union***; appelle la Commission à faire de la garantie pour la jeunesse une priorité et à augmenter le budget disponible dans la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées;

Amendement 165
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

Amendement

39. demande à la Commission et au Conseil de veiller à ce que les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficits excessifs disposent des marges de manœuvre budgétaires pour exploiter ces mesures, notamment en excluant temporairement du calcul des déficits excessifs les mesures cofinancées par les États membres pour lutter contre le chômage des jeunes;

supprimé

Amendement 166
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

Amendement

39. demande à la Commission et au Conseil de veiller à ce que les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficits excessifs disposent des marges de manœuvre budgétaires pour exploiter ces mesures, **notamment en excluant temporairement du calcul des déficits excessifs les mesures cofinancées par les États membres pour lutter contre le chômage des jeunes;**

39. demande à la Commission et au Conseil de veiller à ce que les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficits excessifs disposent des marges de manœuvre budgétaires pour exploiter ces mesures;

Amendement 167
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. demande à la Commission et au Conseil de veiller à ce que les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficits excessifs disposent des marges de manœuvre budgétaires pour exploiter ces mesures, ***notamment en excluant temporairement du calcul des déficits excessifs les mesures cofinancées par les États membres pour lutter contre le chômage des jeunes***;

Amendement

39. demande à la Commission et au Conseil de veiller à ce que les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficits excessifs disposent des marges de manœuvre budgétaires pour exploiter ces mesures;

Or. en

Amendement 168
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. invite la Commission à proposer un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrira notamment les critères de rémunération équitable, les objectifs pédagogiques, les conditions de travail et les normes de santé et de sécurité; invite la Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens à mettre en œuvre de manière ambitieuse l'Alliance européenne pour l'apprentissage;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 169
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. *invite la* Commission à *proposer* un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrira notamment les critères de rémunération équitable, les objectifs pédagogiques, les conditions de travail et les normes de santé et de sécurité; invite la Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens à mettre en œuvre de manière ambitieuse l'Alliance européenne pour l'apprentissage;

Amendement

40. *se félicite de la proposition de la* Commission *européenne en vue d'instaurer* un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrira notamment les critères de rémunération équitable, les objectifs pédagogiques, les conditions de travail et les normes de santé et de sécurité; *regrette l'absence d'un appel en faveur d'une rémunération suffisante et équitable;* invite la Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens à mettre en œuvre de manière ambitieuse l'Alliance européenne pour l'apprentissage;

Or. en

Amendement 170
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. invite la Commission à proposer un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrira notamment les critères de *rémunération équitable, les objectifs pédagogiques, les conditions de travail et les normes de santé et de sécurité;* invite la Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens à mettre en œuvre de manière ambitieuse l'Alliance européenne pour l'apprentissage;

Amendement

40. invite la Commission à proposer un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrira notamment les critères de conditions de travail *appropriées* et les *objectifs pédagogiques;* invite la Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens à mettre en œuvre de manière ambitieuse l'Alliance européenne pour l'apprentissage;

Or. en

Amendement 171
Joanna Katarzyna Skrzydlewska

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

40 bis. invite les États membres à renforcer leur soutien en faveur des entreprises via des incitations fiscales, des subventions pour les coûts salariaux fixes et la possibilité d'accéder à des financements pour suivre des formations sur site, ce qui soutiendra les entreprises dans leurs efforts pour proposer des offres d'emploi et de formation de qualité élevée et permettra d'investir, de manière efficace et ciblée, dans le potentiel des jeunes;

Or. en

Amendement 172
Ria Oomen-Ruijten

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

Amendement

41. estime que, compte tenu du nombre de travailleurs, en particulier de jeunes, qui quittent leur pays d'origine pour d'autres États membres à la recherche d'un emploi, il est urgent de mettre en place des mesures appropriées **pour modifier** la législation de l'Union en vue de garantir la transférabilité des droits de pension et la poursuite du versement des allocations de chômage pendant au moins trois mois lorsque le bénéficiaire cherche du travail dans un autre État membre;

41. estime que, compte tenu du nombre de travailleurs, en particulier de jeunes, qui quittent leur pays d'origine pour d'autres États membres à la recherche d'un emploi, il est urgent de mettre en place des mesures appropriées; **observe que** la législation de l'Union **est en train d'être modifiée** en vue de garantir la transférabilité des droits de pension et la poursuite du versement des allocations de chômage pendant au moins trois mois lorsque le bénéficiaire cherche du travail dans un autre État membre, **un accord ayant été trouvé entre le Conseil et le Parlement concernant la transférabilité transfrontalière des droits de pension**

complémentaire;

Or. en

Amendement 173

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

41 bis. souligne l'importance des systèmes de formation en alternance tels qu'ils existent dans certains États membres; estime que l'enseignement en alternance peut être mis en place dans de nombreux autres États membres, en tenant compte des spécificités nationales;

Or. en

Amendement 174

Evelyn Regner

Proposition de résolution

Paragraphe 42

Proposition de résolution

Amendement

42. se félicite de l'intention de la Commission de s'appuyer sur le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), en intensifiant et élargissant ses activités, et notamment en encourageant la mobilité des jeunes; demande à cette fin l'élaboration d'une stratégie spécifique en coopération avec les États membres; observe toutefois également que la mobilité doit rester volontaire et ne doit pas limiter les efforts pour créer des emplois et des lieux de formation sur place;

42. se félicite de l'intention de la Commission de s'appuyer sur le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), en intensifiant et élargissant ses activités, et notamment en encourageant la mobilité des jeunes; demande à cette fin l'élaboration d'une stratégie spécifique en coopération avec les États membres; observe toutefois également que la mobilité doit rester volontaire et ne doit pas limiter les efforts pour créer des emplois et des lieux de formation sur place, ***afin de ne pas aggraver le problème de la "fuite des cerveaux", qui se pose déjà dans les États membres les plus durement touchés par la***

crise;

Or. en

Amendement 175
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution

42. se félicite de l'intention de la Commission de s'appuyer sur le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), en intensifiant et élargissant ses activités, et notamment en encourageant la mobilité des jeunes; demande à cette fin l'élaboration d'une stratégie spécifique en coopération avec les États membres; observe toutefois également que la mobilité doit rester volontaire et ne doit pas limiter les efforts pour créer des emplois et des lieux de formation sur place;

Amendement

42. se félicite de l'intention de la Commission de s'appuyer sur le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), en intensifiant et élargissant ses activités, et notamment en encourageant la mobilité des jeunes; demande à cette fin l'élaboration d'une stratégie spécifique en coopération avec les États membres; observe toutefois également que la mobilité doit rester volontaire et ne doit pas limiter les efforts pour créer des emplois et des lieux de formation sur place; ***souligne qu'il convient d'accorder la priorité à la mise en place de politiques qui n'obligent pas les travailleurs à émigrer s'ils ne le souhaitent pas;***

Or. en

Amendement 176
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution

43. observe que la législation relative au marché unique est généralement un sujet qui concerne l'ensemble de l'EU-28, mais, étant donné que le besoin d'intégration est bien plus important dans la zone euro,

Amendement

supprimé

demande à la Commission d'envisager la possibilité pour les membres de l'UEM de mettre en place une coopération renforcée dans le but d'adopter plus rapidement et plus efficacement une législation encourageant la mobilité des travailleurs au sein de l'UEM (concernant par exemple la transférabilité des droits de pension supplémentaires ou l'adoption d'un accord de coopération entre les agences nationales pour l'emploi de l'UEM);

Or. en

Amendement 177

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

43 bis. demande au Conseil européen d'inscrire le déplacement de la charge fiscale du travail vers la pollution et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales au rang de nouvelle priorité essentielle de l'examen annuel de la croissance;

Or. en

Amendement 178

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution

Amendement

44. note que les inégalités de revenus se creusent entre et dans les États membres, en particulier dans le sud de l'Union et à sa périphérie; note par ailleurs que, dans

supprimé

de nombreux pays, la crise a renforcé les tendances à long terme à la polarisation des salaires et à la segmentation du marché du travail, qui, ajoutés à l'abaissement du niveau de redistribution assuré par les systèmes de taxation et de prestations, ont contribué à creuser les inégalités;

Or. en

Amendement 179

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 44

Proposition de résolution

44. note que les inégalités de revenus se creusent entre et dans les États membres, en particulier dans le sud de l'Union et à sa périphérie; note par ailleurs que, dans de nombreux pays, la crise a renforcé les tendances à long terme à la polarisation des salaires et à la segmentation du marché du travail, *qui, ajoutés à l'abaissement du niveau de redistribution assuré par les systèmes de taxation et de prestations, ont contribué à creuser les inégalités;*

Amendement

44. note que les inégalités de revenus se creusent entre et dans les États membres, en particulier dans le sud de l'Union et à sa périphérie; note par ailleurs que, dans de nombreux pays, la crise a renforcé les tendances à long terme à la polarisation des salaires et à la segmentation du marché du travail;

Or. en

Amendement 180

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 45

Proposition de résolution

45. souligne que le coin fiscal élevé, et dans certains cas croissant, *en particulier pour les personnes à faible revenu et les secondes sources de revenus*, reste un problème dans un grand nombre d'États

Amendement

45. souligne que le coin fiscal élevé, et dans certains cas croissant, reste un problème dans un grand nombre d'États membres et creuse les inégalités; note toutefois que seuls un petit nombre de pays

membres et creuse les inégalités; note toutefois que seuls un petit nombre de pays ont pris des mesures pour remédier à ce problème, compte tenu en particulier de la marge de manœuvre budgétaire limitée;

ont pris des mesures pour remédier à ce problème, compte tenu en particulier de la marge de manœuvre budgétaire limitée;

Or. en

Amendement 181 **Philippe De Backer**

Proposition de résolution **Paragraphe 45**

Proposition de résolution

45. souligne que le coin fiscal élevé, et dans certains cas croissant, ***en particulier pour les personnes à faible revenu et les secondes sources de revenus***, reste un problème dans un grand nombre d'États membres et creuse les inégalités; note toutefois que seuls un petit nombre de pays ont pris des mesures pour remédier à ce problème, compte tenu en particulier de la marge de manœuvre budgétaire limitée;

Amendement

45. souligne que le coin fiscal élevé, et dans certains cas croissant, reste un problème dans un grand nombre d'États membres et creuse les inégalités; note toutefois que seuls un petit nombre de pays ont pris des mesures pour remédier à ce problème, compte tenu en particulier de la marge de manœuvre budgétaire limitée;

Or. en

Amendement 182 **Philippe De Backer**

Proposition de résolution **Paragraphe 46**

Proposition de résolution

46. ***est préoccupé par le fait que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission prône de nouvelles hausses des impôts indirects, qui sont généralement moins progressifs que les impôts directs***; invite la Commission à

Amendement

46. invite la Commission à prendre note du rapport sur la fiscalité du FMI d'octobre 2013, qui souligne qu'il est possible de taxer mieux pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la

prendre note du rapport sur la fiscalité du FMI d'octobre 2013, qui souligne qu'il est possible de taxer mieux ***et de manière plus progressive*** pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires;

croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires;

Or. en

Amendement 183

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 46

Proposition de résolution

46. ***est préoccupé par le fait*** que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission prône ***de nouvelles hausses des impôts indirects, qui sont généralement moins progressifs que les impôts directs***; invite la Commission à prendre note du rapport sur la fiscalité du FMI d'octobre 2013, qui souligne qu'il est possible de taxer mieux et de manière plus progressive pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires;

Amendement

46. ***observe*** que, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, la Commission prône ***une révision des systèmes fiscaux par l'élargissement des assiettes et le déplacement de la charge fiscale du travail vers des paramètres liés à la consommation, au patrimoine et à la pollution***; invite la Commission à prendre note du rapport sur la fiscalité du FMI d'octobre 2013, qui souligne qu'il est possible de taxer mieux et de manière plus progressive pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires;

Or. en

Amendement 184

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 47

Proposition de résolution

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail et propose de la déplacer sur d'autres formes de fiscalité durable ***comme une harmonisation de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les transactions financières et les taxes carbone;***

Amendement

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail et propose de la déplacer sur d'autres formes de fiscalité durable;

Or. en

Amendement 185

Marian Harkin

Proposition de résolution

Paragraphe 47

Proposition de résolution

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail et propose de la déplacer sur d'autres formes de fiscalité durable comme une harmonisation de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les transactions financières et les taxes carbone;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 186

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Paragraphe 47

Proposition de résolution

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail ***et propose de la déplacer sur d'autres formes de fiscalité durable comme une harmonisation de l'impôt sur les sociétés,***

Amendement

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail;

la taxe sur les transactions financières et les taxes carbone;

Or. en

Amendement 187

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 47

Proposition de résolution

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail et propose de la déplacer sur d'autres formes de fiscalité durable *comme une harmonisation de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les transactions financières et les taxes carbone;*

Amendement

47. soutient la demande de la Commission visant à alléger la fiscalité sur le travail et propose de la déplacer sur d'autres formes de fiscalité durable;

Or. en

Amendement 188

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 49

Proposition de résolution

49. note qu'il importe d'alléger la fiscalité du travail, notamment par des réductions temporaires ciblées des cotisations de sécurité sociale ou de mécanismes de subvention à l'emploi pour les nouveaux embauchés, notamment les travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, les chômeurs de longue durée ou d'autres catégories vulnérables de la population, tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite;

Amendement

49. note qu'il importe d'alléger la fiscalité du travail, notamment par des réductions temporaires ciblées des cotisations de sécurité sociale ou de mécanismes de subvention à l'emploi pour les nouveaux embauchés, notamment les *jeunes, les* travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, les chômeurs de longue durée ou d'autres catégories vulnérables de la population, tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite;

Amendement 189
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution

49. note qu'il importe d'alléger la fiscalité du travail, ***notamment par des réductions temporaires ciblées des cotisations de sécurité sociale ou de mécanismes de subvention à l'emploi pour les nouveaux embauchés, notamment les travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, les chômeurs de longue durée ou d'autres catégories vulnérables de la population,*** tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite;

Amendement

49. note qu'il importe d'alléger la fiscalité du travail, tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite;

Amendement 190
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution

50. souligne qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour lutter contre le travail non déclaré, le phénomène des faux indépendants et la fraude ***fiscale***, en particulier dans le contexte actuel d'assainissement budgétaire, afin de protéger les travailleurs et les recettes publiques et de garantir la confiance du public dans l'équité et l'efficacité des systèmes fiscaux;

Amendement

50. souligne qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour lutter contre le travail non déclaré, le phénomène des faux indépendants et la fraude ***et l'évasion fiscales***, en particulier dans le contexte actuel d'assainissement budgétaire, afin de protéger les travailleurs et les recettes publiques et de garantir la confiance du public dans l'équité et l'efficacité des systèmes fiscaux;

Amendement 191
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution

51. s'inquiète de la hausse de la pauvreté dans toutes les catégories d'âge **depuis le cycle du semestre européen de 2013**; note que la pauvreté et l'exclusion sociale chez les 18-64 ans ont considérablement augmenté dans **deux-tiers** des États membres au cours des dernières années, principalement du fait de la hausse du nombre de ménages sans emploi ou à faible intensité de travail et de travailleurs pauvres; observe que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2012 était bien supérieur (48,8 %) pour les ressortissants des pays tiers (âgés de 18 à 64 ans) que pour les ressortissants de l'Union;

Amendement

51. s'inquiète de la hausse de la pauvreté dans toutes les catégories d'âge; note que la pauvreté et l'exclusion sociale chez les 18-64 ans ont considérablement augmenté dans **deux tiers** des États membres au cours des dernières années, principalement du fait de la hausse du nombre de ménages sans emploi ou à faible intensité de travail et de travailleurs pauvres; observe que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2012 était bien supérieur (48,8 %) pour les ressortissants des pays tiers (âgés de 18 à 64 ans) que pour les ressortissants de l'Union;

Or. en

Amendement 192
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution

51. s'inquiète de la hausse de la pauvreté dans toutes les catégories d'âge depuis le cycle du semestre européen de 2013; note que la pauvreté et l'exclusion sociale chez les 18-64 ans ont considérablement augmenté dans **deux-tiers** des États membres au cours des dernières années, principalement du fait de la hausse du nombre de ménages sans emploi ou à faible intensité de travail et de travailleurs

Amendement

51. s'inquiète de la hausse de la pauvreté dans toutes les catégories d'âge depuis le cycle du semestre européen de 2013; note que la pauvreté et l'exclusion sociale chez les 18-64 ans ont considérablement augmenté dans **deux tiers** des États membres au cours des dernières années, principalement du fait de la hausse du nombre de ménages sans emploi ou à faible intensité de travail et de travailleurs

pauvres; observe que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2012 était bien supérieur (48,8 %) pour les ressortissants des pays tiers (âgés de 18 à 64 ans) que pour les ressortissants de l'Union;

pauvres; observe que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2012 était bien supérieur (48,8 %) pour les ressortissants des pays tiers (âgés de 18 à 64 ans) que pour les ressortissants de l'Union; **demande à la Commission et aux États membres de prendre des mesures de toute urgence pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 en matière de pauvreté et d'exclusion sociale; invite instamment la Commission et les États membres à prendre immédiatement des mesures pour lutter contre la pauvreté des enfants, puisqu'en 2011, 27 % des enfants âgés de moins de 18 ans étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale; demande à la Commission de formuler des recommandations, à l'intention notamment des États membres où les plus fortes proportions d'enfants de moins de 18 ans menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale ont été enregistrées, en Bulgarie (52 %), en Roumanie (49 %), en Lettonie (44 %), en Hongrie (40 %) et en Irlande (38 % en 2010);**

Or. en

Amendement 193

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 51

Proposition de résolution

51. s'inquiète de la hausse de la pauvreté dans toutes les catégories d'âge **depuis le cycle du semestre européen de 2013**; note que la pauvreté et l'exclusion sociale chez les 18-64 ans ont considérablement augmenté dans **deux-tiers** des États membres au cours des dernières années, principalement du fait de la hausse du nombre de ménages sans emploi ou à faible intensité de travail et de travailleurs

Amendement

51. s'inquiète de la hausse de la pauvreté dans toutes les catégories d'âge; note que la pauvreté et l'exclusion sociale chez les 18-64 ans ont considérablement augmenté dans **deux tiers** des États membres au cours des dernières années, principalement du fait de la hausse du nombre de ménages sans emploi ou à faible intensité de travail et de travailleurs pauvres; observe que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en

pauvres; observe que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2012 était bien supérieur (48,8 %) pour les ressortissants des pays tiers (âgés de 18 à 64 ans) que pour les ressortissants de l'Union;

2012 était bien supérieur (48,8 %) pour les ressortissants des pays tiers (âgés de 18 à 64 ans) que pour les ressortissants de l'Union;

Or. en

Amendement 194

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 52

Proposition de résolution

52. salue la reconnaissance, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, de la nécessité de lutter contre les conséquences sociales de la crise et de veiller à la viabilité financière de la protection sociale; demande aux États membres de renforcer les filets de sécurité, d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et d'investir dans les mesures de prévention; exhorte la Commission à tenir compte de l'incidence des programmes d'ajustement économique sur les progrès en direction des objectifs phares de la stratégie Europe 2020 dans les États membres en proie à des difficultés financières et à accepter certaines modifications visant à concilier les programmes d'ajustement avec les objectifs de ladite stratégie;

Amendement

52. salue la reconnaissance, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, de la nécessité de lutter contre les conséquences sociales de la crise et de veiller à la viabilité financière de la protection sociale; ***regrette cependant qu'à cet égard également, aucune proposition ou recommandation adéquate et concrète n'ait été formulée pour remédier à ce problème;*** demande aux États membres de renforcer les filets de sécurité, d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et d'investir dans les mesures de prévention; exhorte la Commission à tenir compte de l'incidence des programmes d'ajustement économique ***et des réformes de la politique macroéconomique*** sur les progrès en direction des objectifs phares de la stratégie Europe 2020, ***en particulier*** dans les États membres en proie à des difficultés financières et à accepter certaines modifications visant à concilier les programmes d'ajustement avec les objectifs de ladite stratégie;

Or. en

Amendement 195
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution

52. salue la reconnaissance, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, de la nécessité de lutter contre les conséquences sociales de la crise et de veiller à la viabilité financière de la protection sociale; demande aux États membres de renforcer les filets de sécurité, d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et d'investir dans les mesures de prévention; ***exhorte la Commission à tenir compte de l'incidence des programmes d'ajustement économique sur les progrès en direction des objectifs phares de la stratégie Europe 2020 dans les États membres en proie à des difficultés financières et à accepter certaines modifications visant à concilier les programmes d'ajustement avec les objectifs de ladite stratégie;***

Amendement

52. salue la reconnaissance, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, de la nécessité de lutter contre les conséquences sociales de la crise et de veiller à la viabilité financière de la protection sociale; demande aux États membres de renforcer les filets de sécurité, d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et d'investir dans les mesures de prévention;

Or. en

Amendement 196
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution

52. salue la reconnaissance, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, de la nécessité de lutter contre les conséquences sociales de la crise et de veiller à la viabilité financière de la protection sociale; demande aux États membres de renforcer les filets de sécurité, d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et d'investir dans les mesures de prévention;

Amendement

52. salue la reconnaissance, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, de la nécessité de lutter contre les conséquences sociales de la crise et de veiller à la viabilité financière de la protection sociale; demande aux États membres de renforcer les filets de sécurité, d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et d'investir dans les mesures de prévention;

exhorte la Commission à ***tenir compte de l'incidence des programmes d'ajustement économique sur les progrès en direction des objectifs phares de la stratégie Europe 2020 dans les États membres en proie à des difficultés financières et à accepter certaines modifications visant à concilier les programmes d'ajustement avec les objectifs de ladite stratégie;***

exhorte la Commission à ***mettre un terme aux programmes d'ajustement économique;***

Or. en

Amendement 197

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

52 bis. se félicite du Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui contribuera à la satisfaction des besoins élémentaires des personnes les plus touchées par la pauvreté; demande aux États membres d'utiliser ces fonds de manière appropriée, au bénéfice des plus démunis;

Or. en

Amendement 198

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 53

Proposition de résolution

Amendement

53. prend note de la proposition adressée à de nombreux États membres dans le cadre des recommandations par pays concernant les réformes des retraites; ***estime regrettable que la Commission ait formulé ses recommandations sans se référer aux***

53. prend note de la proposition adressée à de nombreux États membres dans le cadre des recommandations par pays concernant les réformes des retraites; souligne que les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau

recommandations émises par le Parlement dans les livres vert et blanc sur les retraites; souligne que les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau national et ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont négociées avec les partenaires sociaux;

national et ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont négociées avec les partenaires sociaux;

Or. en

Amendement 199
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution

53. prend note de la proposition adressée à de nombreux États membres dans le cadre des recommandations par pays concernant les réformes des retraites; estime regrettable que la Commission ait formulé ses recommandations sans se référer aux recommandations émises par le Parlement dans les livres vert et blanc sur les retraites; souligne que les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau national ***et ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont négociées avec les partenaires sociaux***;

Amendement

53. prend note de la proposition adressée à de nombreux États membres dans le cadre des recommandations par pays concernant les réformes des retraites; estime regrettable que la Commission ait formulé ses recommandations sans se référer aux recommandations émises par le Parlement dans les livres vert et blanc sur les retraites; souligne que les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau national;

Or. en

Amendement 200
Ria Oomen-Ruijten

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution

53. prend note de la proposition adressée à de nombreux États membres dans le cadre

Amendement

53. prend note de la proposition adressée à de nombreux États membres dans le cadre

des recommandations par pays concernant les réformes des retraites; *estime regrettable* que la Commission ait formulé ses recommandations sans se référer aux recommandations émises par le Parlement dans les livres vert et blanc sur les retraites; souligne que les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau national et ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont négociées avec les partenaires sociaux;

des recommandations par pays concernant les réformes des retraites; *regrette* que la Commission ait formulé ses recommandations sans se référer aux recommandations émises par le Parlement dans les livres vert et blanc sur les retraites; souligne que les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau national et ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont négociées avec les partenaires sociaux;

Or. en

Amendement 201
Konstantinos Poupakis

Proposition de résolution
Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

53 bis. souligne que les réformes nécessaires des systèmes de retraite qui sont en cours dans les États membres devraient être élaborées, conçues et adoptées avec pour objectif d'en garantir la viabilité à long terme, tout en s'abstenant de porter atteinte au caractère suffisant des pensions, en pleine conformité avec les priorités sociales et économiques de la stratégie Europe 2020;

Or. en

Amendement 202
Verónica Lope Fontagné, Ria Oomen-Ruijten, Csaba Óry

Proposition de résolution
Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

53 bis. se félicite de l'observation de la

Commission, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014, soulignant que, dans de nombreux pays, il convient de compléter les réformes des retraites en liant de manière plus systématique l'âge légal de départ à la retraite à l'espérance de vie;

Or. en

Amendement 203

Philippe De Backer, Phil Bennion

Proposition de résolution

Paragraphe 54

Proposition de résolution

54. insiste sur la nécessité de conduire les réformes nécessaires pour garantir la viabilité à long terme des régimes de retraite; *estime* qu'il est *possible* d'augmenter *l'âge effectif du départ à la retraite sans augmenter* l'âge légal de la retraite, *en réduisant* le nombre des départs précoces du marché du travail; est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé;

Amendement

54. insiste sur la nécessité de conduire les réformes nécessaires pour garantir la viabilité à long terme des régimes de retraite; *observe* qu'il est *peut-être nécessaire* d'augmenter l'âge légal de la retraite *pour relever l'âge effectif du départ à la retraite; estime qu'il convient de réduire* le nombre des départs précoces du marché du travail *afin de relever l'âge effectif du départ à la retraite*; est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé;

Or. en

Amendement 204
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution

54. insiste sur la nécessité de conduire les réformes nécessaires pour garantir la viabilité à long terme des régimes de retraite; *estime qu'il est possible d'augmenter l'âge effectif du départ à la retraite sans augmenter l'âge légal de la retraite, en réduisant le nombre des départs précoces du marché du travail; est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite*, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé;

Amendement

54. insiste sur la nécessité de conduire les réformes nécessaires pour garantir la viabilité à long terme des régimes de retraite; est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite *et réduire le nombre des départs précoces du marché du travail*, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé;

Or. en

Amendement 205
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution

54. insiste sur la nécessité *de conduire* les réformes nécessaires *pour* garantir la viabilité à long terme des régimes de retraite; *estime qu'il est possible d'augmenter l'âge effectif du départ à la*

Amendement

54. insiste sur la nécessité *d'engager* les réformes nécessaires *afin de* garantir la viabilité à long terme des régimes de retraite, *en veillant à ce que les systèmes publics de sécurité sociale aient pour*

retraite sans augmenter l'âge légal de la retraite, en réduisant le nombre des départs précoces du marché du travail; est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé;

objectif des réformes équitables permettant de vivre dignement;

Or. en

Amendement 206

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

54 bis. estime que, pour garantir le bon fonctionnement et la viabilité à long terme du régime de retraite, les États membres devraient mettre l'âge de départ à la retraite en adéquation avec l'espérance de vie;

Or. en

Amendement 207

Evelyn Regner

Proposition de résolution

Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

54 bis. souligne que la viabilité des régimes de retraite dépend bien davantage du ratio de dépendance que de l'âge légal de la retraite; demande dès lors aux États membres de lancer des politiques d'activation sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 208

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 56

Proposition de résolution

Amendement

56. constate que la protection sociale et la politique sociale, en particulier les allocations de chômage, le revenu minimal garanti et la fiscalité progressive, ont permis, dans un premier temps, de réduire l'importance de la récession et de stabiliser les marchés du travail et la consommation; souligne toutefois que la capacité de ces stabilisateurs sociaux et économiques essentiels a été réduite ***à son strict minimum en raison des mesures d'austérité*** dans les États membres où ces stabilisateurs sont précisément le plus nécessaires; constate que les revenus des ménages et la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés, ***ce qui a accentué la récession dans les pays concernés;***

56. constate que la protection sociale et la politique sociale, en particulier les allocations de chômage, le revenu minimal garanti et la fiscalité progressive, ont permis, dans un premier temps, de réduire l'importance de la récession et de stabiliser les marchés du travail et la consommation; souligne toutefois que la capacité de ces stabilisateurs sociaux et économiques essentiels a été réduite dans les États membres où ces stabilisateurs sont précisément le plus nécessaires; constate que les revenus des ménages et la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés;

Or. en

Amendement 209

Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution

56. constate que la protection sociale et la politique sociale, en particulier les allocations de chômage, le revenu minimal garanti et la fiscalité progressive, ont permis, dans un premier temps, de réduire l'importance de la récession et de stabiliser les marchés du travail et la consommation; ***souligne toutefois que la capacité de ces stabilisateurs sociaux et économiques essentiels a été réduite à son strict minimum en raison des mesures d'austérité dans les États membres où ces stabilisateurs sont précisément le plus nécessaires; constate que les revenus des ménages et la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés, ce qui a accentué la récession dans les pays concernés;***

Amendement

56. constate que la protection sociale et la politique sociale, en particulier les allocations de chômage, le revenu minimal garanti et la fiscalité progressive, ont permis, dans un premier temps, de réduire l'importance de la récession et de stabiliser les marchés du travail et la consommation;

Or. en

Amendement 210
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution

56. constate que la protection sociale et la politique sociale, en particulier les allocations de chômage, le revenu minimal garanti et la fiscalité progressive, ont permis, ***dans un premier temps***, de réduire ***l'importance de la récession et de stabiliser les marchés du travail et la consommation; souligne toutefois que la capacité de ces stabilisateurs sociaux et économiques essentiels a été réduite à son strict minimum en raison des mesures d'austérité dans les États membres où ces***

Amendement

56. constate que la protection sociale et la politique sociale, en particulier les allocations de chômage, le revenu minimal garanti et la fiscalité progressive, ont permis de ***réduire les incidences sociales de la crise;***

stabilisateurs sont précisément le plus nécessaires; constate que les revenus des ménages et la demande intérieure ont de ce fait été moins bien protégés, ce qui a accentué la récession dans les pays concernés;

Or. en

Amendement 211
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 56 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

56 bis. estime que l'introduction de systèmes de bonus-malus crée une situation avantageuse pour l'ensemble des parties concernées;

Or. en

Amendement 212
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution

Amendement

57. souligne que les politiques sociales et les normes sociales ont été largement utilisées comme facteurs d'ajustement par les membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs; *note que ce type de dévaluations intérieures ont eu des conséquences sociales dramatiques pour les États providences nationaux et leurs citoyens, ce qui aboutit à une urgence sociale dans de nombreux États membres;*

57. souligne que les politiques sociales et les normes sociales ont été largement utilisées comme facteurs d'ajustement par les membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs;

Or. en

Amendement 213
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution

57. souligne que les politiques sociales et les normes sociales ont été largement utilisées comme facteurs d'ajustement par les membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs; note que ce type de dévaluations intérieures ont eu des conséquences sociales dramatiques pour les États *providences* nationaux et leurs citoyens, ***ce qui aboutit à une urgence sociale dans de nombreux États membres;***

Amendement

57. souligne que les politiques sociales et les normes sociales ont été largement utilisées comme facteurs d'ajustement par les membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs; note que ce type de dévaluations intérieures ont eu des conséquences sociales dramatiques pour les États *providence* nationaux et leurs citoyens;

Or. en

Amendement 214
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution

57. souligne que les politiques sociales ***et les normes sociales ont été largement utilisées comme facteurs d'ajustement*** par les membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs; ***note que ce type de dévaluations intérieures ont eu des conséquences sociales dramatiques pour les États providences nationaux et leurs citoyens, ce qui aboutit à une urgence sociale dans de nombreux États membres;***

Amendement

57. souligne que les politiques sociales ***sont touchées*** par les ***exigences en matière d'assainissement budgétaire*** des membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs; ***invite*** les États membres ***à adapter leurs systèmes de protection sociale et à en renforcer l'efficacité et leur demande de s'assurer que ces systèmes continuent de faire office d'amortisseurs contre la pauvreté et l'exclusion sociale;***

Or. en

Amendement 215
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution

Amendement

58. déplore que l'examen annuel de la croissance pour 2014 ne fasse pas référence aux stabilisateurs sociaux; souligne l'importance de ce type de mécanisme dans un contexte de marges de manœuvre limitées pour les budgets nationaux de l'UEM; rappelle l'importance de ces stabilisateurs pour absorber ces chocs asymétriques, éviter un affaiblissement excessif des systèmes de sécurité sociale nationaux et renforcer ainsi la viabilité de l'ensemble de l'UEM; réitère son appel à la Commission en vue de la publication d'un livre vert sur les stabilisateurs automatiques dans la zone euro;

supprimé

Or. en

Amendement 216
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 58

Proposition de résolution

Amendement

58. déplore que l'examen annuel de la croissance pour 2014 ne fasse pas référence aux stabilisateurs sociaux; souligne l'importance de ce type de mécanisme dans un contexte de marges de manœuvre limitées pour les budgets nationaux de l'UEM; rappelle l'importance de ces stabilisateurs pour absorber ces chocs asymétriques, éviter un affaiblissement excessif des systèmes de sécurité sociale nationaux et renforcer

supprimé

*ainsi la viabilité de l'ensemble de l'UEM;
réitère son appel à la Commission en vue
de la publication d'un livre vert sur les
stabilisateurs automatiques dans la zone
euro;*

Or. en

Amendement 217

Sari Essayah

Proposition de résolution

Paragraphe 59

Proposition de résolution

Amendement

59. invite le Conseil européen qui se réunira en décembre 2013 à définir des mesures concrètes afin de progresser vers la mise en place d'un véritable pilier social et pour l'emploi intégré à l'UEM, suivant la méthode communautaire, et à continuer de réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro;

supprimé

Or. en

Amendement 218

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Paragraphe 59

Proposition de résolution

Amendement

59. invite le Conseil européen qui se réunira en décembre 2013 à définir des mesures concrètes afin de progresser vers la mise en place d'un véritable pilier social et pour l'emploi intégré à l'UEM, suivant la méthode communautaire, **et à continuer de**

59. invite le Conseil européen qui se réunira en décembre 2013 à définir des mesures concrètes afin de progresser vers la mise en place d'un véritable pilier social et pour l'emploi intégré à l'UEM, suivant la méthode communautaire;

réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro;

Or. en

Amendement 219
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 59

Proposition de résolution

59. invite *le Conseil européen qui se réunira en décembre 2013 à définir des mesures concrètes afin de progresser vers la mise en place d'un véritable pilier social et pour l'emploi intégré à l'UEM, suivant la méthode communautaire*, et à continuer de réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro;

Amendement

59. invite *la Commission à évaluer les possibilités de développement de la dimension sociale de l'UEM*, et à continuer de réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro;

Or. en

Amendement 220
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution

59 bis. invite la Commission européenne à tenir compte de l'importance des aidants – tant au niveau de la fourniture d'une assistance que pour l'économie et la société de manière globale – et note que leurs intérêts sont rarement pris en considération de manière cohérente et

*transversale dans le cadre des politiques
qui les concernent;*

Or. en

Amendement 221
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 59 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

59 ter. estime que les fonds de l'Union pourraient contribuer au renforcement des capacités des aidants dans le cadre de la fourniture d'une assistance (par exemple un soutien psychologique, des échanges ou des informations) et d'un travail de promotion; estime qu'ils pourraient également soutenir le partage d'informations, la recherche et la mise en réseau; estime que des mesures législatives pourraient être envisagées, tout en respectant les compétences nationales et le principe de solidarité, par exemple au moyen d'une directive relative au congé des aidants;

Or. en

Amendement 222
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 59 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

59 quater. souligne les futurs besoins en aidants qualifiés du fait de l'évolution démographique, ainsi que la nécessité de veiller à la formation théorique et professionnelle des futurs aidants, afin de

prévenir un effondrement de l'ensemble du système d'assistance et de sécurité sociale; estime également qu'il est important de soutenir autant que possible les aidants (notamment les aidants informels), dont la contribution doit être reconnue;

Or. en

Amendement 223

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 59 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

59 quinquies. souligne l'importance des services gériatriques et palliatifs dans le cadre des soins de longue durée; souligne que, du fait de la polyvalence de leurs professions, de leur flexibilité et de leur coopération avec d'autres secteurs professionnels, les aidants et les usagers des équipes mobiles de soins palliatifs peuvent potentiellement remédier à des carences fondamentales dans les systèmes de soins de longue durée;

Or. en

Amendement 224

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

59 bis. demande aux États membres de s'engager à joindre les résultats de leurs consultations avec les organisations de la société civile et les partenaires sociaux en

annexe de leurs programmes nationaux de réforme et de leurs programmes de stabilité et de convergence, en y incluant un exposé des modalités d'intégration des contributions de ces acteurs auxdits programmes; demande à la Commission de coordonner cette procédure annuelle;

Or. en

Amendement 225
Sari Essayah

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution

60. souligne que toutes les réformes du marché du travail doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social au niveau européen;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 226
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution

60. souligne que *toutes les réformes du marché du travail* doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social au niveau européen;

Amendement

60. souligne que les *orientations politiques de l'Union dans le domaine des affaires sociales et de l'emploi* doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social au niveau européen; *demande à la Commission et aux partenaires sociaux d'exploiter les résultats du dialogue macroéconomique et des sommets sociaux tripartites en tant que contributions directes à l'examen annuel de la croissance, au rapport*

conjoint sur l'emploi et à la préparation des recommandations spécifiques par pays; demande à la Commission de cesser d'exercer quelque pression que ce soit sur les États membres en vue d'une décentralisation des négociations collectives;

Or. en

Amendement 227
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution

60. souligne que toutes les réformes du marché du travail doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social ***au niveau européen***;

Amendement

60. souligne que toutes les réformes du marché du travail doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social;

Or. en

Amendement 228
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution

60. souligne que toutes les réformes du marché du travail doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social au niveau européen;

Amendement

60. souligne que toutes les réformes du marché du travail doivent s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social au niveau européen ***et national, ainsi que, le cas échéant, au niveau local et régional***;

Or. en

Amendement 229

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 61

Proposition de résolution

61. souligne que la troïka a confirmé qu'une participation hautement qualitative des partenaires sociaux et un dialogue social fort, y compris au niveau national, étaient essentiels à la réussite de toute réforme, et que dans les réformes de l'UEM en particulier, le rôle des partenaires sociaux devait être renforcé dans la nouvelle gouvernance économique, notamment en ce qui concerne le semestre européen; salue la proposition de la Commission d'associer plus étroitement les partenaires sociaux au processus du semestre européen, notamment dans le cadre du comité du dialogue social, en amont de l'adoption de l'examen annuel de la croissance;

Amendement

61. ***rappelle que la bonne gouvernance de l'UEM et les effets qu'elle est susceptible d'avoir ne peuvent devenir réalité que si l'ensemble des acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et la société civile, sont associés au processus;*** souligne que la troïka a confirmé qu'une participation hautement qualitative des partenaires sociaux et un dialogue social fort, y compris au niveau national, étaient essentiels à la réussite de toute réforme, et que dans les réformes de l'UEM en particulier, le rôle des partenaires sociaux devait être renforcé dans la nouvelle gouvernance économique, notamment en ce qui concerne le semestre européen; salue la proposition de la Commission d'associer plus étroitement les partenaires sociaux au processus du semestre européen, notamment dans le cadre du comité du dialogue social, en amont de l'adoption de l'examen annuel de la croissance; ***invite la Commission et les États membres à veiller au principe démocratique du dialogue avec la société civile tel qu'il est inscrit à l'article 11 du traité UE, en permettant une participation significative et structurée des organisations de la société civile à la gouvernance économique, et en particulier au processus du semestre européen;***

Or. en

Amendement 230

Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Paragraphe 61

Proposition de résolution

61. souligne que *la troïka a confirmé qu'une participation hautement qualitative des partenaires sociaux et un dialogue social fort, y compris au niveau national, étaient essentiels à la réussite de toute réforme, et que dans les réformes de l'UEM en particulier, le rôle des partenaires sociaux devait être renforcé dans la nouvelle gouvernance économique, notamment en ce qui concerne le semestre européen; salue la proposition de la Commission d'associer plus étroitement les partenaires sociaux au processus du semestre européen, notamment dans le cadre du comité du dialogue social, en amont de l'adoption de l'examen annuel de la croissance;*

Amendement

61. souligne que *les programmes de la troïka portent atteinte à la souveraineté politique ainsi qu'aux institutions démocratiques et aux organismes souverains;*

Or. en

Amendement 231
Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Recommandation -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° -1 bis: priorités essentielles du semestre européen

Le Parlement européen demande au Conseil européen de réviser les cinq domaines prioritaires du semestre européen de 2014, en y ajoutant, en tant que nouvelle priorité essentielle, des systèmes fiscaux plus équitables, incluant un déplacement de la charge fiscale du travail vers la pollution et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales;

Amendement 232
Sari Essayah

Proposition de résolution
Annexe à la proposition de résolution

Proposition de résolution

Amendement

Annexe

supprimé

Amendement 233
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Recommandation 1

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° 1: indicateurs sociaux

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

La Commission devrait rendre les indicateurs sociaux contraignants, afin de les mettre sur un pied d'égalité avec le tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

La Commission devrait inclure des indicateurs supplémentaires dans le tableau de bord, notamment le niveau de pauvreté des enfants, un indice du travail décent et un indice de salaire vital européen, afin de permettre une bonne évaluation de la situation sociale en Europe.

La Commission devrait utiliser le tableau de bord social non seulement comme un instrument d'analyse, mais aussi comme base pour élaborer des indications concrètes à l'attention des États membres sur la manière de combattre et de prévenir le chômage, de réduire les inégalités et de promouvoir l'inclusion active ainsi que d'empêcher le dumping social, qui contribueraient à la conception et à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays pour 2014.

Le Conseil devrait définir des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale, qui formeraient un socle de protection sociale européenne, dans le but de déclencher en temps voulu des mesures d'activation au niveau européen.

Or. en

Amendement 234

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Recommandation 1 - Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

La Commission devrait rendre les indicateurs sociaux contraignants, afin de les mettre sur un pied d'égalité avec le tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

supprimé

Or. en

Amendement 235

Alejandro Cercas, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Recommandation 1 – paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Le Parlement invite la Commission à établir un rapport sur l'évaluation des incidences sociales entreprise dans le cadre des recommandations spécifiques par pays.

Or. en

Amendement 236

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 1 – paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

Le Conseil devrait ***définir*** des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale, ***qui formeraient un socle de protection sociale européenne***, dans le but de déclencher en temps voulu des mesures ***d'activation*** au niveau européen.

La Commission devrait ***proposer*** des repères concrets applicables aux indicateurs relatifs à l'emploi et à la situation sociale, dans le but de déclencher en temps voulu des mesures ***de soutien*** au niveau européen.

Or. en

Amendement 237

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Recommandation 2

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° 2: Eurogroupe au niveau des ministres de l'emploi et des affaires sociales

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de

L'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

L'Eurogroupe devrait se réunir au niveau des ministres de l'emploi et des affaires sociales avant les sommets de la zone euro, de façon à mieux intégrer les préoccupations liées à la situation sociale et à l'emploi dans les discussions et les décisions des autorités de la zone euro et à apporter la contribution des ministres concernés aux réunions des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro.

Or. en

Amendement 238

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 2

Proposition de résolution

Amendement

Eurogroupe au niveau des ministres de l'emploi et des affaires sociales

supprimé

L'Eurogroupe devrait se réunir au niveau des ministres de l'emploi et des affaires sociales avant les sommets de la zone euro, de façon à mieux intégrer les préoccupations liées à la situation sociale et à l'emploi dans les discussions et les décisions des autorités de la zone euro et à apporter la contribution des ministres concernés aux réunions des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro.

Or. en

Amendement 239

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Recommandation 3

Recommandation n° 3: Un pacte pour renforcer les investissements et la productivité dans l'Union

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

La Commission devrait se montrer plus ambitieuse pour redynamiser la demande intérieure, qui reste anémique et sera essentielle pour assurer des emplois et une productivité durables et éviter les risques déflationnistes.

La Commission et le Conseil devraient mettre en place de manière urgente un plan d'investissement coordonné et ambitieux ainsi qu'accroître les financements disponibles, pour soutenir la croissance et des emplois de qualité à court terme, ainsi que renforcer le potentiel à moyen terme conformément aux objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020 et dans le Pacte pour la croissance et l'emploi approuvé en juin 2012.

Les États membres devraient protéger et promouvoir les investissements dans l'éducation, la recherche et l'innovation. invite la Commission à envisager et promouvoir les réformes nécessaires pour exclure ces investissements productifs des objectifs de réduction du déficit fixés selon les règles de l'Union de façon à les isoler compte tenu de leur capacité à créer de la croissance et des emplois.

Les engagements fixés par les programmes nationaux de réforme 2014 doivent être suffisants pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Les États membres devraient organiser plus efficacement la répartition et l'utilisation de leurs budgets nationaux en vue de la réalisation des objectifs de la

stratégie Europe 2020.

Fonds européens

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Compte tenu du rôle clé de la politique de cohésion dans l'élaboration des programmes nationaux dans le cadre du semestre européen, cette politique doit être l'une des priorités de l'examen annuel de la croissance pour 2014. La Commission devrait veiller à ce qu'un niveau suffisant de fonds de l'Union soit consacré à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

La Commission devrait reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME. La Commission devrait trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui, en raison de problèmes de cofinancement seront contraints de restituer des fonds européens. Dans cette optique, la Commission devrait envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds ou programmes européens, dans le cadre du titre 1 "Croissance durable" du cadre financier pluriannuel, du calcul du déficit structurel défini par le "two-pack". La Commission devrait appliquer à tous les Fonds le principe de la concentration en début de période pour 2014-2020 en ce qui concerne les États membres qui ont les taux de chômage les plus élevés et font l'objet d'un profond assainissement budgétaire, en particulier pour ce qui est des programmes destinés à dynamiser la croissance économique, la création d'emplois et les investissements stratégiques.

Au moins 25 % des fonds de cohésion nationaux devraient être utilisés pour des

programmes spécifiques au titre du Fonds social européen dans les États membres affichant les taux de chômage et de pauvreté les plus élevés.

Or. en

Amendement 240
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Recommandation 3 – Paragraphe 1

Proposition de résolution

La Commission devrait se montrer plus ambitieuse pour redynamiser la demande intérieure, qui reste anémique et sera essentielle pour assurer des emplois et une productivité durables et éviter les risques déflationnistes.

Amendement

Il convient de souligner que, pour que l'Europe sorte renforcée de la crise économique, avec une compétitivité et une convergence accrues, des taux de croissance plus élevés et des systèmes de protection sociale viables à long terme, elle doit favoriser des services publics de qualité, en exploitant sa main-d'œuvre à son plein potentiel, afin de veiller aux droits des travailleurs, de promouvoir la négociation collective et de garantir une sécurité sociale publique et universelle.

Or. en

Amendement 241
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Recommandation 3 – Paragraphe 3

Proposition de résolution

Les États membres devraient protéger et promouvoir les investissements dans l'éducation, la recherche et l'innovation.
invite la Commission à envisager et promouvoir les réformes nécessaires pour exclure ces investissements productifs des

Amendement

Les États membres devraient protéger et promouvoir les investissements dans l'éducation, la recherche et l'innovation.

objectifs de réduction du déficit fixés selon les règles de l'Union de façon à les isoler compte tenu de leur capacité à créer de la croissance et des emplois.

Or. en

Amendement 242
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Recommandation 3 – Paragraphe 4

Proposition de résolution

Les engagements fixés par les programmes nationaux de réforme 2014 doivent être suffisants pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Les États membres devraient organiser plus efficacement la répartition et l'utilisation de leurs budgets nationaux en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Amendement

Le Parlement recommande aux États membres, et en particulier aux pays de la périphérie économique, de mettre en place des politiques visant à garantir la protection effective de la production et de l'appareil productif national, en remplaçant les importations par la production interne et en prenant des mesures efficaces visant à réduire le coût des facteurs de production (énergie, transports, communications, crédit, etc.), en prenant souverainement le contrôle des ressources nationales, en faisant évoluer le marché intérieur dans le sens d'une composante de la croissance économique, en soutenant les micro-entreprises et les PME, ainsi qu'en diversifiant les relations économiques et commerciales et la coopération avec d'autres pays en dehors de l'Union.

Il convient d'adopter une politique mettant en œuvre la fin des privatisations et le retour au contrôle public des secteurs stratégiques de l'économie nationale, y compris au travers d'une nationalisation de l'activité bancaire, en la mettant au service des travailleurs et de la population, d'un soutien effectif aux micro-entreprises et aux PME, ainsi que d'une diversification des relations

économiques et commerciales et de la coopération avec d'autres pays en dehors de l'Union.

Or. en

Amendement 243

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Recommandation 3 – Paragraphe 6

Proposition de résolution

La Commission devrait *reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME*. La Commission devrait trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui, en raison de problèmes de cofinancement seront contraints de restituer des fonds européens. Dans cette optique, la Commission devrait envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds ou programmes européens, dans le cadre du titre 1 "Croissance durable" du cadre financier pluriannuel, du calcul du déficit structurel défini par le "two-pack".

Amendement

La Commission devrait *veiller à ce que, dans le cadre de la mise en place des programmes opérationnels, les États membres orientent leurs fonds structurels en direction de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage des jeunes*. La Commission devrait trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui, en raison de problèmes de cofinancement seront contraints de restituer des fonds européens. Dans cette optique, la Commission devrait envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds ou programmes européens, dans le cadre du titre 1 "Croissance durable" du cadre financier pluriannuel, du calcul du déficit structurel défini par le "two-pack".

Or. en

Amendement 244

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Recommandation 3 – Paragraphe 6

Proposition de résolution

La Commission devrait reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME. La Commission devrait trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui, en raison de problèmes de cofinancement seront contraints de restituer des fonds européens. ***Dans cette optique, la Commission devrait envisager la possibilité d'exclure la participation des États membres au cofinancement des fonds ou programmes européens, dans le cadre du titre 1 "Croissance durable" du cadre financier pluriannuel, du calcul du déficit structurel défini par le "two-pack".***

Amendement

La Commission devrait reprogrammer d'urgence les ressources des Fonds structurels non dépensées en faveur des programmes pour l'emploi des jeunes et des PME. La Commission devrait trouver des solutions spéciales pour les pays dont le taux de chômage est très élevé, qui, en raison de problèmes de cofinancement seront contraints de restituer des fonds européens.

Or. en

Amendement 245

Marije Cornelissen au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Recommandation 3 – Paragraphe 7

Proposition de résolution

La Commission devrait appliquer ***à tous les Fonds*** le principe de la concentration ***en début de période pour 2014-2020 en ce qui concerne*** les États membres qui ont les taux de chômage les plus élevés et font l'objet d'un profond assainissement budgétaire, en particulier pour ce qui est des programmes destinés à dynamiser la croissance économique, la création d'emplois et les investissements stratégiques.

Amendement

La Commission devrait appliquer le principe de la concentration ***aux Fonds essentiels pour le redressement après la crise, comme le Fonds social européen pour la période 2014-2020, tout en procédant à un contrôle attentif des effets indésirables de cette concentration, comme le risque de désengagement automatique et l'incidence sur les profils de paiement des*** États membres qui ont les taux de chômage les plus élevés et font l'objet d'un profond assainissement budgétaire, en particulier pour ce qui est des programmes destinés à dynamiser la croissance économique, la création

Amendement 246
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Recommandation 4

Proposition de résolution

Amendement

**Recommandation n° 4: Emplois de
qualité et salaires décents en vue de
renforcer la productivité**

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

**Coûts unitaires du travail, coûts de
production et marges bénéficiaires**

La Commission européenne devrait reconnaître que rétablir la compétitivité européenne au moyen d'un ajustement excessif des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaire ont fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs de l'Union, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui en retour a alimenté davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise. La Commission européenne devrait remédier à cette situation.

Une politique transversale pour rétablir la compétitivité doit également envisager des stratégies axées sur d'autres coûts de production, les évolutions des prix et les marges bénéficiaires.

La Commission devrait rechercher une solution plus équilibrée pour sortir de la crise et formuler des recommandations ambitieuses pour les pays du centre qui

disposent d'une marge de manœuvre pour poursuivre des politiques expansionnistes par des augmentations de salaires, ce qui contribuera à diminuer la pression déflationniste excessive sur le sud de l'Europe et à éviter le risque d'accentuer les déséquilibres en matière de croissance et de création d'emplois dans la zone euro.

La Commission devrait reconnaître que la stratégie actuelle consistant à améliorer la compétitivité extérieure, qui alimente dans le même temps les pressions déflationnistes dans tous les pays de la zone euro, amoindrit les résultats nets escomptés du fait d'un renforcement de la demande extérieure au détriment de la demande intérieure.

Salaires et rémunération décente

La Commission devrait proposer des mesures visant à réduire les inégalités et à garantir des rémunérations décentes. Les États membres devraient lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres en menant des politiques d'emploi de nature à assurer aux travailleurs un salaire leur permettant de subvenir à leurs besoins, ce qui est important non seulement pour la cohésion sociale et l'équité dans la société, mais aussi pour le maintien d'une économie forte.

La Commission devrait envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal pouvant être différents d'un pays en fonction du salaire médian et des niveaux de productivité, ce qui permettrait de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants.

Qualité de l'emploi

Le Parlement recommande de mettre davantage l'accent, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014 réalisé par la Commission, sur la qualité de l'emploi, qui est essentielle dans une économie à

forte intensité de connaissances pour favoriser une productivité élevée du travail et l'innovation rapide grâce à une main-d'œuvre qualifiée, flexible et engagée, soumise à des normes de sécurité et de santé décentes, ayant un sentiment de sécurité et effectuant des heures de travail raisonnables. Les orientations devraient se concentrer en particulier sur l'accès des travailleurs à une série de droits du travail fondamentaux, établis par les traités, sans préjudice de la législation des États membres.

Il convient de lutter contre l'existence et la prolifération de conditions d'emploi précaires et du faux travail indépendant, et veiller à ce que les personnes ayant des contrats temporaires ou à temps partiel, ou qui sont indépendants, disposent d'une protection sociale et d'un accès à la formation suffisants.

Il y a lieu de garantir la mise en œuvre effective de la directive portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

Or. en

Amendement 247

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 4 – Paragraphe 1

Proposition de résolution

La Commission européenne devrait reconnaître que rétablir la compétitivité européenne au moyen d'un ajustement excessif des coûts salariaux unitaires par des réductions de salaire ont fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs de l'Union, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande

Amendement

Le Parlement appelle de ses vœux des marchés du travail plus adaptables et dynamiques, capables de faire face aux perturbations de la situation économique sans recourir aux licenciements, et rappelle que, sur de nombreux marchés du travail, la flexibilité interne insuffisante a entraîné des licenciements

intérieure, ce qui en retour a alimenté davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise. La Commission européenne **devrait** remédier à cette situation.

massifs qui ont fortement diminué le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs de l'Union, fait baisser les revenus des ménages et affaibli la demande intérieure, ce qui en retour a alimenté davantage le chômage et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays le plus durement touchés par la crise. La Commission européenne **et les États membres devraient** remédier à cette situation.

Or. en

Amendement 248
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Recommandation 4 – Paragraphe 3

Proposition de résolution

La Commission devrait rechercher une solution plus équilibrée pour sortir de la crise et formuler des recommandations ambitieuses pour les pays du centre qui disposent d'une marge de manœuvre pour poursuivre des politiques expansionnistes **par des augmentations de salaires**, ce qui contribuera à diminuer la pression déflationniste excessive sur le sud de l'Europe et à éviter le risque d'accentuer les déséquilibres en matière de croissance et de création d'emplois dans la zone euro.

Amendement

La Commission devrait rechercher une solution plus équilibrée pour sortir de la crise et formuler des recommandations ambitieuses pour les pays du centre qui disposent d'une marge de manœuvre pour poursuivre des politiques expansionnistes, ce qui contribuera à diminuer la pression déflationniste excessive sur le sud de l'Europe et à éviter le risque d'accentuer les déséquilibres en matière de croissance et de création d'emplois dans la zone euro.

Or. en

Amendement 249
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Recommandation 4 – Paragraphe 4

Proposition de résolution

La Commission devrait reconnaître que

Amendement

supprimé

la stratégie actuelle consistant à améliorer la compétitivité extérieure, qui alimente dans le même temps les pressions déflationnistes dans tous les pays de la zone euro, amoindrit les résultats nets escomptés du fait d'un renforcement de la demande extérieure au détriment de la demande intérieure.

Or. en

Amendement 250
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Recommandation 4 – Paragraphe 6

Proposition de résolution

La Commission devrait envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal pouvant être différents d'un pays en fonction du salaire médian et des niveaux de productivité, ce qui permettrait de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Amendement

La Commission devrait envisager la possibilité de réduire la pression sur les salaires en appliquant des régimes de salaire minimal ***dans les pays où ces dispositifs existent***, pouvant être différents d'un pays en fonction du salaire médian et des niveaux de productivité, ce qui permettrait de réduire les risques de déflation et les inégalités et de limiter les déséquilibres nominaux de la compétitivité et des comptes courants;

Or. en

Amendement 251
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Recommandation 4 – Paragraphe 7

Proposition de résolution

Le Parlement ***recommande de mettre davantage l'accent, dans l'examen annuel de la croissance pour 2014 réalisé par la***

Amendement

Le Parlement ***souligne que*** les États membres ***devraient prendre des mesures énergiques pour renforcer la sécurité, en***

Commission, sur la qualité de l'emploi, qui est essentielle dans une économie à forte intensité de connaissances pour favoriser une productivité élevée du travail et l'innovation rapide grâce à une main-d'œuvre qualifiée, flexible et engagée, soumise à des normes de sécurité et de santé décentes, ayant un sentiment de sécurité et effectuant des heures de travail raisonnables. Les orientations devraient se concentrer en particulier sur l'accès des travailleurs à une série de droits du travail fondamentaux, établis par les traités, sans préjudice de la législation des États membres.

éliminant progressivement l'emploi précaire et les dispositifs contractuels atypiques liés à ces formes d'emploi incertaines, afin de restreindre et de réduire l'utilisation des formes atypiques d'emploi, dont l'abus devrait être sanctionné. Les États membres devraient dès lors associer la création de contrats d'emploi fiables et sûrs à des politiques actives et inclusives sur le marché du travail, un authentique apprentissage tout au long de la vie et des systèmes de sécurité sociale de qualité, afin de sécuriser les transitions professionnelles et de les assortir de droits clairs, pour que les chômeurs puissent bénéficier d'allocations adéquates et de mesures personnalisées en vue de trouver un emploi ou une formation de qualité, ou de mettre à niveau leurs qualifications et leurs compétences lorsque c'est nécessaire.

Or. en

Amendement 252
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Recommandation 5

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° 5: Recentrage sur la réduction de l'endettement du secteur privé: l'un des principaux freins à la croissance et à la création d'emplois en Europe

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

La Commission devrait reconnaître que le désendettement du secteur privé est

entravé par une attention excessive consacrée à la réduction de la dette publique, et le Parlement appelle à une approche plus équilibrée afin d'éviter que la croissance et l'emploi européens ne soient fortement entravés.

Les États membres et la Commission devraient mettre en place des mesures permettant une restructuration méthodique de la dette, en particulier pour les ménages et les PME, de manière à assurer la viabilité de l'endettement du secteur privé, qui est une condition préalable pour garantir les investissements, la croissance et la création d'emplois.

Le Parlement exhorte la Commission et les États membres à faire de l'accès au financement pour les PME une priorité absolue de leurs plans de croissance nationaux et demande instamment aux États membres de permettre un accès aisé aux fonds européens destinés à cette fin. La Commission devrait collaborer avec les États membres en vue de la création d'instruments de crédit renouvelable, financés par une combinaison de ressources publiques et privées et/ou soutenus par des garanties émises par les institutions européennes, telles que la Banque européenne d'investissement, afin de contribuer de toute urgence au rétablissement des liquidités pour les ménages et les PME.

Le Parlement appelle à un renforcement des sources alternatives de financement pour le secteur privé, telles que des coopératives ou banques de développement publiques fortes, qui peuvent contribuer à amener des liquidités vers l'économie réelle et promouvoir un financement approprié des projets et du développement.

Or. en

Amendement 253
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Recommandation 5 - Paragraphe 1

Proposition de résolution

La Commission devrait reconnaître que le désendettement du secteur privé *est entravé par une* attention *excessive consacrée à* la réduction de la dette publique, et le Parlement appelle à une approche plus équilibrée afin d'éviter que la croissance et l'emploi européens ne soient fortement entravés.

Amendement

La Commission devrait reconnaître que le désendettement du secteur privé *devrait bénéficier de la même* attention *que* la réduction de la dette publique, et le Parlement appelle à une approche plus équilibrée afin d'éviter que la croissance et l'emploi européens ne soient fortement entravés.;

Or. en

Amendement 254
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Recommandation 6

Proposition de résolution

Recommandation n° 6: Réformes visant à accroître la qualité de la participation au marché du travail

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Plans nationaux pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes

La Commission devrait rendre obligatoire la présentation de plans nationaux pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes dans les recommandations spécifiques par pays pour 2014.

La Commission devrait inclure, dans les recommandations spécifiques par pays fondées sur l'examen annuel de la croissance 2014, la qualité de l'emploi, la

Amendement

supprimé

formation et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, les droits fondamentaux des travailleurs et le soutien à la mobilité sur le marché du travail et à l'emploi non salarié par un renforcement de la sécurité des travailleurs.

Réformes du marché du travail et politiques actives de l'emploi

Les réformes du marché du travail devraient augmenter la productivité et l'efficacité du travail afin de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union et de garantir une croissance et une création d'emplois durables tout en respectant strictement la lettre et l'esprit de l'acquis social européen et de ses principes. Les réformes du marché du travail devraient être menées de façon à favoriser la qualité de l'emploi.

Les réformes structurelles du marché du travail devraient instaurer une flexibilité interne afin de maintenir l'emploi en temps de crise économique et garantir la qualité de l'emploi, la sécurité lors de la transition d'un emploi à un autre, des régimes d'allocations de chômage accompagnés de conditions d'activation et associés à des politiques de réintégration qui encouragent les personnes concernées à chercher un emploi tout en leur assurant un revenu suffisant ainsi que des dispositions contractuelles permettant de lutter contre la segmentation du marché du travail, anticiper les restructurations économiques et permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les États membres devraient éviter de prévoir des conditions permettant aux entreprises de s'affranchir des conventions collectives et de revoir les accords salariaux sectoriels, privant ainsi un grand nombre de travailleurs de leur droit à la négociation collective.

Les États membres devraient accroître la couverture et l'efficacité des politiques actives du marché du travail, en étroite coopération avec les partenaires sociaux.

Lutter contre les inadéquations des compétences

Il convient de mieux observer les besoins en compétences dans des secteurs et/ou régions spécifiques et de remédier rapidement aux inadéquations des compétences.

La Commission et les États membres devraient collaborer pour l'élaboration du panorama européen des compétences afin de donner une image globale des besoins en compétences de l'Union européenne.

Il y a lieu d'encourager la coopération et les synergies entre le secteur de l'enseignement et de la formation et les entreprises afin d'anticiper les besoins en compétences et d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail, l'objectif étant de donner aux travailleurs les compétences nécessaires et de faciliter la transition entre l'éducation/la formation et le travail.

Il convient de promouvoir l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les tranches d'âge, non seulement par l'apprentissage formel, mais aussi par le développement de l'apprentissage non formel et informel.

Il convient de mettre en place, d'ici à 2015, un système de validation de l'apprentissage non formel et informel lié au cadre européen des certifications.

Chômage des jeunes

Le Parlement demande un Pacte européen pour l'emploi des jeunes afin de mettre en œuvre les mesures convenues depuis longtemps et appelle à ce que de nouvelles ressources et mesures soient consacrées à la lutte contre le chômage des jeunes, par la réduction du nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (NEET), en tenant compte de l'aspect qualitatif d'un travail décent qui respecte pleinement les normes fondamentales du travail.

Les États membres devraient mettre en

œuvre des mécanismes de garantie pour la jeunesse et utiliser les ressources disponibles de manière efficace, en concentrant les mesures sur les jeunes qui se trouvent dans les situations les plus difficiles.

La Commission et les États membres devraient renforcer le financement de la garantie pour la jeunesse, afin de tenir compte des estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a calculé que 21 milliards d'EUR étaient nécessaires rien que dans la zone euro pour mener à bien un véritable programme de lutte contre le chômage des jeunes. La Commission devrait faire de la garantie pour la jeunesse une priorité pour l'augmentation du budget disponible dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées.

La Commission et le Conseil devraient veiller à ce que même les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficits excessifs disposent des marges de manœuvre budgétaires pour exploiter ces mesures, notamment en excluant temporairement du calcul des déficits excessifs les mesures cofinancées par les États membres pour lutter contre le chômage des jeunes.

La Commission devrait proposer un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrirait notamment les critères de rémunération équitable, les objectifs pédagogiques, les conditions de travail et les normes de sécurité et de santé. La Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens devraient mettre en œuvre l'Alliance européenne pour l'apprentissage de manière ambitieuse.
Seniors et chômeurs de longue durée

Les États membres devraient développer les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurer l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurer des avantages fiscaux incitant à

rester plus longtemps au travail et soutenir le vieillissement actif et en bonne santé.

Les chômeurs de longue durée devraient être soutenus par la création d'emplois et par des approches intégrées d'inclusion active, y compris par des mesures d'activation positives telles qu'une orientation personnalisée et des programmes de transition de l'aide sociale au travail, des systèmes d'allocations adaptés et un accès à des services de qualité pour les aider à rétablir un lien avec le marché du travail et à accéder à des emplois de qualité.

Femmes

La Commission devrait mettre davantage l'accent sur une augmentation significative de la participation des femmes au marché du travail, indispensable pour atteindre le grand objectif de la stratégie Europe 2020 concernant le taux d'emploi. Le Parlement demande des mesures telles que des services d'accueil et de garde d'enfants abordables, des congés de maternité, de paternité et parentaux adéquats et la flexibilité dans les horaires de travail et le lieu de travail.

Les États membres devraient respecter et encourager l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de leurs politiques nationales et de leurs programmes nationaux de réforme.

Autres groupes prioritaires

Les États membres devraient inclure dans leurs programmes nationaux de réforme les mesures clés sur l'emploi et l'inclusion sociale adoptées dans le cadre de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées. Le Parlement appelle la Commission à intégrer ces mesures dans ses recommandations par pays pour 2014.

Le Parlement demande l'inclusion des questions relatives aux minorités dans les priorités de l'examen annuel de la

croissance pour 2014, la participation de celles-ci au marché du travail étant essentielle pour atteindre le grand objectif de la stratégie Europe 2020 en matière de taux d'emploi. Le Parlement appelle la Commission et les États membres à remédier au problème de la faible participation des personnes appartenant à des minorités (par exemple les Roms) au marché du travail.

Or. en

Amendement 255
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Recommandation 6 – Paragraphe 1

Proposition de résolution

Plans nationaux pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes

La Commission devrait rendre obligatoire la présentation de plans nationaux pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes dans les recommandations spécifiques par pays pour 2014.

Amendement

Plans nationaux pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes

Les États membres devraient présenter des plans nationaux pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes dans les programmes nationaux de réforme pour 2014.

Or. en

Amendement 256
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Recommandation 6 – Paragraphe 5

Proposition de résolution

Les États membres devraient éviter de prévoir des conditions permettant aux entreprises de s'affranchir des conventions collectives et de revoir les accords salariaux sectoriels, privant ainsi

Amendement

supprimé

un grand nombre de travailleurs de leur droit à la négociation collective.

Or. en

Amendement 257

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 6 – Paragraphe 9

Proposition de résolution

Il y a lieu d'encourager la coopération et les synergies entre le secteur de l'enseignement et de la formation et les entreprises afin d'anticiper les besoins en compétences et d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail, l'objectif étant de donner aux travailleurs les compétences nécessaires et de faciliter la transition entre l'éducation/la formation et le travail.

Amendement

Il y a lieu d'encourager la coopération et les synergies entre le secteur de l'enseignement et de la formation et les entreprises afin d'anticiper les besoins en compétences et d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail, l'objectif étant de donner aux travailleurs les compétences nécessaires et de faciliter la transition entre l'éducation/la formation et le travail. ***Dans ce contexte, les systèmes de formation en alternance devraient jouer un rôle essentiel.***

Or. en

Amendement 258

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 6 – Paragraphe 13

Proposition de résolution

La Commission et les États membres devraient renforcer le financement de la garantie pour la jeunesse, afin de tenir compte des estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a calculé que 21 milliards d'EUR étaient nécessaires rien que dans la zone euro pour mener à bien un véritable

Amendement

La Commission devrait faire de la garantie pour la jeunesse une priorité pour l'augmentation du budget disponible dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées.

programme de lutte contre le chômage des jeunes. La Commission devrait faire de la garantie pour la jeunesse une priorité pour l'augmentation du budget disponible dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP, à laquelle les parties se sont engagées.

Or. en

Amendement 259

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 6 – Paragraphe 15

Proposition de résolution

La Commission devrait proposer un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrirait notamment les critères ***de rémunération équitable, les*** objectifs pédagogiques, ***les conditions de travail et les normes de sécurité et de santé.*** La Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens devraient mettre en œuvre l'Alliance européenne pour l'apprentissage de manière ambitieuse.

Amendement

La Commission devrait proposer un cadre qualitatif relatif aux stages qui couvrirait notamment les critères ***des*** objectifs pédagogiques ***et de conditions de travail appropriées.*** La Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens devraient mettre en œuvre l'Alliance européenne pour l'apprentissage de manière ambitieuse.

Or. en

Amendement 260

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Recommandation 7

Proposition de résolution

Recommandation n° 7: Encourager la mobilité volontaire de la main-d'œuvre

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de

Amendement

supprimé

l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Compte tenu du nombre de travailleurs, en particulier de jeunes, qui quittent leur pays d'origine pour d'autres États membres à la recherche d'un emploi, la Commission devrait mettre en place des mesures appropriées pour modifier la législation de l'Union en vue de garantir la transférabilité des droits à la pension et la poursuite du versement des allocations de chômage pendant au moins trois mois lorsque le bénéficiaire cherche du travail dans un autre État membre.

Il convient de s'appuyer sur le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), en intensifiant et élargissant ses activités, et notamment en encourageant la mobilité des jeunes. Le Parlement demande une stratégie spécifique à cet effet, en collaboration avec les États membres, en insistant sur le fait que la mobilité doit rester volontaire et ne doit pas limiter les efforts pour créer des emplois et des lieux de formation sur place.

La Commission devrait envisager la possibilité pour les membres de l'UEM de mettre en place une coopération renforcée dans le but d'adopter plus rapidement et plus efficacement une législation encourageant la mobilité des travailleurs au sein de l'UEM (concernant par exemple la transférabilité des droits de pension supplémentaires ou l'adoption d'un accord de coopération entre les agences nationales pour l'emploi de l'UEM).

Or. en

Amendement 261

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 7 – Paragraphe 1

Proposition de résolution

Compte tenu du nombre de travailleurs, en particulier de jeunes, qui quittent leur pays d'origine pour d'autres États membres à la recherche d'un emploi, la Commission devrait mettre en place des mesures appropriées pour **modifier la législation de l'Union en vue de** garantir la transférabilité des droits à la pension et la poursuite du versement des allocations de chômage pendant au moins trois mois lorsque le bénéficiaire cherche du travail dans un autre État membre.

Amendement

Compte tenu du nombre de travailleurs, en particulier de jeunes, qui quittent leur pays d'origine pour d'autres États membres à la recherche d'un emploi, la Commission devrait mettre en place des mesures appropriées pour garantir la transférabilité des droits à la pension et la poursuite du versement des allocations de chômage pendant au moins trois mois lorsque le bénéficiaire cherche du travail dans un autre État membre.

Or. en

Amendement 262

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Recommandation 7 – Paragraphe 3

Proposition de résolution

La Commission devrait envisager la possibilité pour les membres de l'UEM de mettre en place une coopération renforcée dans le but d'adopter plus rapidement et plus efficacement une législation encourageant la mobilité des travailleurs au sein de l'UEM (concernant par exemple la transférabilité des droits de pension supplémentaires ou l'adoption d'un accord de coopération entre les agences nationales pour l'emploi de l'UEM).

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 263

Philippe De Backer

**Proposition de résolution
Recommandation 8**

Proposition de résolution

Amendement

**Recommandation n° 8: Vers des systèmes
de taxation plus équitables**

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Les États membres devraient réformer la fiscalité pour diminuer la pression sur les bas salaires et les secondes sources de revenus qui, selon la Commission reste élevée et affiche une tendance à la hausse.

La Commission devrait tenir compte du rapport sur la fiscalité du FMI d'octobre 2013, qui souligne qu'il est possible de taxer mieux et de manière plus progressive pour renforcer la légitimité de l'effort d'assainissement tout en œuvrant davantage en faveur de la croissance et en créant au passage des recettes supplémentaires.

Les États membres devraient alléger la fiscalité sur le travail en la déplaçant sur d'autres formes de fiscalité durable comme une harmonisation de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les transactions financières et les taxes carbone.

Les États membres devraient adopter des mesures favorables à la création d'emplois, par exemple des réformes de la fiscalité du travail qui encouragent l'emploi, soutiennent le travail indépendant volontaire et promeuvent les échanges commerciaux dans les secteurs stratégiques.

Il convient d'alléger la fiscalité du travail, notamment par des réductions temporaires et ciblées des cotisations de sécurité sociale ou de mécanismes de subvention à l'emploi pour les nouveaux embauchés, notamment les travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, les

chômeurs de longue durée ou d'autres catégories vulnérables de la population, tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite. Il importe de lutter contre le travail non déclaré, le phénomène des faux indépendants et la fraude fiscale, en particulier dans le contexte actuel d'assainissement budgétaire, afin de protéger les travailleurs et les recettes publiques et de garantir la confiance du public dans l'équité et l'efficacité des systèmes fiscaux. Il y a lieu de transformer le travail informel ou non déclaré en emploi régulier, notamment en augmentant la capacité des inspections du travail.

Or. en

Amendement 264
Inês Cristina Zuber

Proposition de résolution
Recommandation 8 – Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Il importe d'adopter des politiques en matière de planification fiscale qui mettent un terme au favoritisme scandaleux des banques et des grands groupes économiques nationaux et étrangers et à la spéculation financière.

Or. en

Amendement 265
Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution
Recommandation 8 – Paragraphe 3

Proposition de résolution

Les États membres devraient alléger la fiscalité sur le travail en la déplaçant sur d'autres formes de fiscalité durable **comme une harmonisation de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les transactions financières et les taxes carbone.**

Amendement

Les États membres devraient alléger la fiscalité sur le travail en la déplaçant sur d'autres formes de fiscalité durable.

Or. en

Amendement 266

Verónica Lope Fontagné, Csaba Óry

Proposition de résolution

Recommandation 8 – Paragraphe 5

Proposition de résolution

Il convient d'alléger la fiscalité du travail, notamment par des réductions temporaires et ciblées des cotisations de sécurité sociale ou de mécanismes de subvention à l'emploi pour les nouveaux embauchés, notamment les travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, les chômeurs de longue durée ou d'autres catégories vulnérables de la population, tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite.

Amendement

Il convient d'alléger la fiscalité du travail, notamment par des réductions temporaires et ciblées des cotisations de sécurité sociale ou de mécanismes de subvention à l'emploi pour les nouveaux embauchés, notamment les **jeunes, les** travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, les chômeurs de longue durée ou d'autres catégories vulnérables de la population, tout en garantissant la viabilité à long terme des régimes publics de retraite.

Or. en

Amendement 267

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Recommandation 9

Proposition de résolution

Recommandation n° 9: Réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Amendement

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Les États membres devraient renforcer les filets de sécurité, assurer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et investir dans les mesures de prévention.

Le Parlement exhorte la Commission à tenir compte de l'incidence des programmes d'ajustement économique sur les progrès en direction des objectifs phares de la stratégie Europe 2020 dans les États membres en proie à des difficultés financières et à accepter certaines modifications visant à concilier les programmes d'ajustement avec les objectifs de ladite stratégie.

Or. en

Amendement 268
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Recommandation 10

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° 10: Viabilité des systèmes de retraite

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

La Commission et les États membres devraient prendre en considération les recommandations émises par le Parlement dans les livres vert et blanc sur les retraites.

Les réformes des retraites supposent une cohésion politique et sociale au niveau national et ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont négociées avec les

partenaires sociaux.

Afin de garantir la viabilité des régimes de retraite, il est possible d'augmenter l'âge effectif du départ à la retraite sans augmenter l'âge légal de la retraite, en réduisant le nombre des départs précoces du marché du travail. Le Parlement est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé.

Or. en

Amendement 269

Verónica Lope Fontagné, Ria Oomen-Ruijten, Csaba Óry

Proposition de résolution

Recommandation 10 – Paragraphe 3

Proposition de résolution

Afin de garantir la viabilité des régimes de retraite, *il est possible d'augmenter l'âge effectif du départ à la retraite sans augmenter l'âge légal de la retraite, en réduisant le nombre des départs précoces du marché du travail. Le Parlement est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour*

Amendement

Afin de garantir la viabilité des régimes de retraite, **le** Parlement est convaincu que, pour parvenir à augmenter l'âge effectif de la retraite **et réduire le nombre des départs précoces du marché du travail**, les réformes des régimes de retraite doivent être accompagnées de politiques qui restreignent l'accès aux mécanismes de retraite anticipée et autres possibilités de départ précoce du marché du travail, développent les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à

les travailleurs âgés, assurent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, instaurent des avantages fiscaux incitant à rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé.

rester plus longtemps au travail et soutiennent le vieillissement actif et en bonne santé.

Or. en

Amendement 270

Verónica Lope Fontagné, Ria Oomen-Ruijten

Proposition de résolution

Recommandation 10 – Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Le Parlement constate que les progrès et les niveaux d'ambition des États membres sont inégaux dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de réformes structurelles visant à relever les taux d'emploi, à éliminer progressivement les systèmes de retraite anticipée et à évaluer, au niveau national, avec les partenaires sociaux, la nécessité d'établir l'âge légal et réel de départ à la retraite de manière viable, en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie.

Or. en

Amendement 271

Philippe De Backer

Proposition de résolution

Recommandation 11

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° 11: Stabilisateurs sociaux européens

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées

par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Les politiques sociales et les normes sociales ne doivent pas servir de facteurs d'ajustement par les membres de l'UEM confrontés à des chocs économiques négatifs.

La Commission devrait publier un livre vert sur les stabilisateurs automatiques dans la zone euro en vue de contribuer à l'absorption des chocs asymétriques, éviter un affaiblissement excessif des systèmes de sécurité sociale nationaux et renforcer ainsi la viabilité de l'ensemble de l'UEM.

Le Parlement invite le Conseil européen qui se réunira en décembre à définir des mesures concrètes afin de progresser vers la mise en place d'un véritable pilier social et pour l'emploi intégré à l'UEM, suivant la méthode communautaire, et à continuer de réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro.

Or. en

Amendement 272

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Recommandation 11 – Paragraphe 3

Proposition de résolution

Le Parlement invite *le Conseil européen qui se réunira en décembre à définir des mesures concrètes afin de progresser vers la mise en place d'un véritable pilier social et pour l'emploi intégré à l'UEM, suivant la méthode communautaire*, et à continuer de réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen

Amendement

Le Parlement invite *la Commission à évaluer les possibilités de développement de la dimension sociale de l'UEM* et à continuer de réfléchir aux modalités d'introduction d'un régime européen d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro.

d'indemnisation du chômage qui constitue un stabilisateur automatique pour la zone euro.

Or. en

Amendement 273
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Recommandation 12

Proposition de résolution

Amendement

Recommandation n° 12: Renforcement de la légitimité démocratique et du dialogue social

supprimé

Le Parlement européen estime que les orientations politiques annuelles adoptées par le Conseil européen sur la base de l'EAC devraient poursuivre les objectifs énoncés ci-après.

Toutes les réformes du marché du travail devraient s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social au niveau européen.

Garantir et renforcer une participation hautement qualitative des partenaires sociaux et un dialogue social fort, y compris au niveau national, est essentiel à la réussite de toute réforme, et, dans les réformes de l'UEM en particulier, le rôle des partenaires sociaux doit être renforcé dans la nouvelle gouvernance économique, notamment en ce qui concerne le semestre européen.

Il convient de mettre en œuvre la proposition de la Commission d'associer plus étroitement les partenaires sociaux au processus du semestre européen, notamment dans le cadre du comité du dialogue social, en amont de l'adoption de l'examen annuel de la croissance.

Le Conseil européen et les États membres devraient veiller à ce que les parlements nationaux et régionaux, les partenaires

sociaux, les pouvoirs publics et la société civile soient associés de près à la mise en œuvre et au suivi des orientations politiques de la stratégie Europe 2020 et du processus de gouvernance économique, afin de garantir l'appropriation de ce processus. Le Conseil européen et la Commission devraient mieux intégrer dans le cadre du semestre européen 2014 le contrôle et l'évaluation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'emploi, d'accompagnement social et d'enseignement.

Or. en

Amendement 274
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Recommandation 12 – Paragraphe 1

Proposition de résolution

Toutes les réformes du marché du travail devraient s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social **au niveau européen**.

Amendement

Toutes les réformes du marché du travail devraient s'appuyer sur un renforcement de la coordination du dialogue social.

Or. en